40e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 5 1er FÉVRIER 1923

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète . . . . 18 fr.	ETRANGER	Édition complète . . . . 20 fr. 50
	Édition partielle . . . . 12 fr.		Édition partielle . . . . 14 fr. 50

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication ;* l'édition partielle n'a pas la *Prédication.*
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine.*
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence ;* pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement à nos Bureaux, à Langres.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Chronique théologique. — I. Le *Mysterium fidei* du P. de la Taille, 65. — II. Le *De Gratia* du P. Herrmann, 72. Le t. XIV du *Commentaire de la Somme théologique* du P. Pègues, 73. *Les Etapes de la foi* de Dom Hébrard, 73. L'*Apologétique* de l'abbé Verhelst, 73. *Vers la croyance* de l'abbé Buysse, 74. — III. Deux récits de conversion : *De la mort à la vie, Résurrection d'une âme d'anarchiste,* par le P. Salsmans, 74 ; *Le livre de ma conversion* de Paul Samuel, 76.

Questions de science ecclésiastique. — Quelles précautions devait-on prendre pour le mariage d'un grec schismatique avec une catholique ? 78. — Peut-on faire travailler le dimanche des infidèles, des juifs, des schismatiques et des hérétiques ? Sont-ils soumis à la loi de l'abstinence ? 79. — Peut-on omettre la formule *Passio D. N. J. C. etc.* quand on a des confessions très nombreuses ? 79. — Un bénéficiaire qui n'a pas versé à des œuvres pies le superflu de son bénéfice est-il tenu à restitution ? 80. — Quel honoraire doit envoyer à l'Evêché un curé qui acquitte par des messes de binage des messes de fondation ? 80. — Est-il permis le dimanche de faire, par distraction, de la couture, broderie ou dentelle ? 80.

PRÉDICATION

Sermons pour les dimanches de Carême SUR LA PRIÈRE. — II. Son efficacité, 49.

Les Dominicales d'un petit Doyen. — XII. *Quinquagésime :* Les deux formes de pénitence, 52. — XIII. *1er Dim. de Carême :* Les ruines du péché, 53.

Lectures liturgiques pour la Prière du soir sur la messe du dimanche. — XIV. 1er Dimanche de Carême, 55. — XV. 2e Dimanche, 57.

La Vie de N.-S. Jésus-Christ continuée dans la Sainte Eucharistie. — III. En quel état Jésus-Christ est-il présent dans la Sainte Eucharistie ? 59. — IV. La Crèche et le Tabernacle, 61.

Conférences populaires sur l'histoire de l'Eglise. — II. Le Carmel, 63.

PETIT COURRIER

Q. — Existe-t-il une trad. française avec commentaire du *Codex ?*

R. — A proprement parler, non. L'adaptation qui s'en rapproche le plus est le *Code du droit canonique* de Bareille, in-8 de 675 p., 15 f., chez Cardeilhac-Soubiron, à Montréjeau (Hte-Garonne).

Q. — Quels livres consulter pour une conférence sur : 1° Epîtres de S. Jacques et de S. Jude. Authenticité, principales idées ; 2° Les Epîtres de S. Pierre ?

R. — Ad I et II. Brassac, *Man. Biblique,* t. IV, p. 613-675 ; — Van Steenkiste, *Commentarius in Epistolas Catholicas* (Bruges, Beyaert 1909), 5a editio emendata et notabiliter adaucta opera A. Camerlynck, p. 12-175 et p. 255-279 ; — les articles du *Dict. de la Bible* aux mots *Jacques, Jude* et *Pierre ;* — Jacquier, *Histoire des livres du N. T.*, t. III, p. 189-320 ; — Dillensenger, *L'authenticité de la IIa Petri,* dans les *Mélanges* de la Faculté orientale de l'Université de Beyrouth (1907) ; — les conférences d'Ecriture Sainte (articles de M. Vander Heeren) dans les *Collationes Brugenses* de 1922.

Q. — L'*Ami* connaît-il l'éditeur d'*Une véritable abbesse de Jouarre,* par H. de la Ferrière ?

R. — Publié en 1891 chez Calmann Lévy, Paris, 3, rue Auber ; in-12, 3 f. 50 (ladite abbesse est Marguerite d'Angoulême, *alias* de Navarre, d'Orléans, de Valois, sœur de François Ier).

Q. — Quel auteur traitant de la confession et de la direction l'*Ami* conseillerait-il à un jeune prêtre ?

R. — P. Zelle, S. J., *La confession d'après les grands maîtres,* in-12, 5 f., Paris, Beauchesne ; —

P. Bouchage, *Catéchisme ascétique et pastoral des jeunes clercs*, 2 vol in-8, 20 f., Beauchesne; — *L'art de la direction*, par l'auteur du *Secret des communions ferventes*, in-12 de 300 p., Bruxelles, Dewit; — Saudreau, *Les degrés de la vie spirituelle*, 5e édit., 2 vol. in-12, 13 f., Angers, Grassin.

Q. — Veuillez me dire les ouvrages à consulter pour la conférence suivante : « Auteur et valeur historique du Livre des Juges. »

R. — Brassac, *Manuel Biblique*, t. II, 1re Partie, p. 28-54, vous donnera une idée d'ensemble de votre sujet. — Comme ouvrages spéciaux, consultez : *Dict. de la Bible*, v° *Juges (Livre des)*, t. III, col. 1846-1859 (art. de E. Mangenot); — Lagrange, *Le Livre des Juges* (Paris, Gabalda); — et Desnoyers, *Histoire du peuple hébreu des Juges à la Captivité* (Paris, Picard, 1922), en particulier p. 381-417.

Q. — Quels ouvrages consulter pour traiter le sujet suivant? « Vocation d'Abraham. Son caractère surnaturel. Situation politique et religieuse de la Palestine et de la Chaldée à l'époque de ce Patriarche. »

R. — Dans Brassac, *Man. Biblique*, t. I, p. 430-453, vous trouverez des aperçus généraux sur votre sujet et des indications bibliographiques qu'il est inutile de reproduire ici. — Reportez-vous également à l'article *Abraham* du *Dict. de la Bible* de Vigouroux. — La vocation d'Abraham et son caractère surnaturel ont été étudiés par M. Mangenot dans le *Dict. de Théologie*, t. I, col. 94-98. — Pour la situation de la Chaldée à l'époque d'Abraham, voyez l'article *Chaldée* de M. E. Pannier dans le *Dict. de la Bible* de Vigouroux, t. II, col. 508 et ss., et pour celle de la Palestine, le livre *Canaan* du P. Vincent (Paris, Gabalda).

Q. — Dans votre Bulletin d'Ecriture Sainte du 4 janvier vous parlez d'une manière élogieuse de la revue qui paraît à Rome sous le titre de *Verbum Domini*. Je serais heureux de savoir le nom de l'éditeur et le prix de l'abonnement.

R. — Pontificio Istituto Biblico, Piazza della Pilotta, 35, Roma I. Le prix de l'abonnement en dehors de l'Italie est de 20 f.; pour l'Italie, de 18 lires.

Q. — Auteurs à consulter pour la conférence suivante sur le Livre de Ruth? « 1° Résumé du livre. 2° Est-ce une fiction ou une histoire? 3° Importance de ce livre : tableau achevé des vertus familiales, lévirat, généalogie de David. »

R. — Vous trouverez quelques brèves indications dans Brassac, *Man. Biblique*, t. II, 1re Partie, p. 51-54; et d'autres un peu plus abondantes dans l'article publié par M. Fillion dans le *Dict. de la Bible* de Vigouroux, v° *Ruth*, t. V, col. 1274-1282. Surtout lisez et étudiez le livre lui-même; vous n'aurez pas de meilleure source pour traiter le 1° et le 3° de votre conférence.

Q. — Je lirais avec plaisir dans l'*Ami* un article anti-alcoolique avec l'opinion des premiers médecins et savants.

R. — Voyez l'*Ami* du 22 juin 1899, p. 545-563. Et documentez-vous au Secrétariat de *la Croix-Blanche* (catholique), 10 bis, rue de Thann, Paris 17e, ou de la Ligue nationale contre l'alcoolisme, Paris, 147, boulevard St-Germain.

POUR LE CARÊME

Voici la liste des *Carêmes* que nous avons publiés dans les années de la *Prédication* que l'on peut encore demander à nos bureaux :

En 1898, 21 instructions sur les trois premiers chapitres de la Genèse, et 7 instructions sur la grâce.

En 1899, 21 instructions sur l'histoire d'Abraham, 7 conférences sur Jésus-Christ et l'âme humaine, et 7 allocutions aux hommes.

En 1900, 21 instructions sur le patriarche Joseph, et 7 sermons sur les Sept paroles de Jésus en croix.

En 1901, 17 instructions sur le livre de Job, 6 lectures sur le péché, 9 sur le sacrement de Pénitence et 3 sur les Pâques.

En 1902, 20 instructions sur le *Miserere*, 13 sermons sur les grandes vérités, et 4 pour une Retraite pascale d'hommes.

En 1903, 18 conférences de Carême, 6 instructions sur le zèle chrétien, 6 allocutions aux hommes, et 15 lectures sur la piété chrétienne.

En 1904, 19 sermons sur l'Eglise, 6 pour les fêtes des vendredis de Carême, et 4 pour une Retraite pascale d'hommes.

En 1905, 20 instructions sur les sept Psaumes de la pénitence, 26 lectures sur les fins dernières, et une neuvaine à S. Joseph.

En 1906, 6 conférences sur l'Eglise et 18 sermons sur les bases de la croyance catholique.

En 1907, 6 conférences sur la divinité de Jésus-Christ.

En 1908, 6 sermons pour les dimanches, et 22 instructions sur les péchés capitaux.

En 1909, 7 sermons pour les dimanches, 7 conférences, 14 lectures sur ce qu'il faut croire des fins dernières, et 17 instructions achevant les péchés capitaux.

En 1910, 6 sermons pour les dimanches, et 21 instructions sur la prière.

En 1911, 16 conférences sur la foi et la pratique religieuse, 6 conférences aux hommes et une Retraite pascale.

En 1912, 6 conférences sur les périls de l'heure présente, 7 aux hommes sur les devoirs religieux, et sept Chemins de Croix.

En 1913, 6 sermons sur les plaies de notre époque, et 20 lectures sur le sacrement de Pénitence.

En 1914-1919, 6 sermons sur le problème de la vie, 6 conférences sur la vie chrétienne, 6 instructions sur la Passion, et une Retraite pascale d'hommes.

En 1920, 6 plans détaillés pour un petit carême sur le devoir et 6 autres plans (un pour chaque dimanche).

En 1921, 6 sermons et 5 conférences sur divers sujets, et une neuvaine à S. Joseph.

En 1922, 6 sermons sur le règne de Dieu, une Retraite pascale sur les Sept paroles de Jésus en croix, et sept Chemins de Croix.

Chaque année jusqu'à 1920 inclus coûte 8 fr. prise à nos bureaux; 1921 et 1922 10 fr. chacune; l'année 1914-1919 qui comprend 16 mois coûte 14 fr. — *Le port est en sus.* — Poids des années : jusqu'à 1913 inclus environ 1200 gr. chacune; 1914-19 : 1500 gr.; 1920, 800 gr.; 1921, 950 gr.; et 1922, 1050 gr.

ANNONCES

UN ALIMENT PARFAIT

Le Cacao serait un aliment idéal s'il ne présentait pas l'inconvénient de favoriser la constipation; d'où la nécessité de corriger ce défaut par l'influence contraire d'un produit rafraîchissant.

Cette association indispensable a été réalisée sous la forme du **Cacao Orgeine**. Agréable au goût et d'une assimilation parfaite, il se recommande à tous et plus particulièrement aux enfants, aux convalescents et aux vieillards qui ont besoin d'un aliment actif et facile à digérer. C'est le parfait déjeuner du matin.

Le **Cacao Orgeine Barrey** se trouve dans toutes les bonnes maisons d'alimentation et à l'Institut alimentaire Barrey, 4, rue du Renard, à Paris. Il est envoyé *franco* contre mandat de **fr. 3,80** la boîte de 250 gr.; de fr. **7** la boîte de 500 gr.; et fr. **13** la boîte d'un kil. adressé à **M. BARREY, 68, avenue d'Italie, PARIS.**

40e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 5 1er FÉVRIER 1923

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Chronique théologique

SOMMAIRE. — I. Un nouveau traité du Saint Sacrifice et de l'Eucharistie : *Mysterium fidei* du P. de la Taille, S. J. — Plan de l'ouvrage. — Idée maîtresse : il faut une oblation rituelle de la Victime immolée sur la Croix ; on ne trouve cette oblation qu'à la Cène. — Preuves. — La Résurrection, l'Ascension, la Glorification du Christ au ciel font partie intégrante de son sacrifice, dont elles sont l'acceptation par le Père.
Le sacrifice de la messe se caractérise suffisamment comme la réitération faite par nous de l'oblation que fit Jésus à la Cène. — Conséquence : vanité des discussions classiques sur ce qui constitue proprement la messe comme sacrifice.
Mérites de l'ouvrage.
Critiques de détail. — Critique de la thèse centrale et de ses preuves. — La définition du sacrifice donnée par le P. de la Taille n'est pas admise par tous et n'est que probable. — Difficulté de donner une définition du sacrifice.
Vraie place de l'ouvrage dans le champ de la théologie : sa haute valeur.
II. Quelques autres nouveautés : 1. Herrmann : la doctrine de la grâce d'après S. Alphonse de Liguori. — 2. Pègues, Commentaire de la *Somme*, tome XIV. — 3. Dom Hébrard, *Les Etapes de la foi*. — 4 et 5. Deux manuels belges d'apologétique : Verhelst et Buysse.
III. Deux récits intéressants de conversion en Belgique : — 1. celle d'un anarchiste, où il n'y a qu'à admirer ; — 2. celle d'un Israélite, où il y a beaucoup à admirer et un peu à critiquer.

§ I. — « *Mysterium fidei* »

A ceux qui croient que la théologie catholique est stéréotypée, et que s'il veut rester orthodoxe un auteur n'a qu'à suivre l'ornière tracée par ses devanciers, nous recommandons la lecture du volume du P. de la Taille, *Mysterium fidei* [1].

Préparé et mûri au cours d'un brillant enseignement à la Faculté de Théologie d'Angers, l'ouvrage a vu le jour alors que son auteur venait d'être appelé à Rome pour occuper une chaire de théologie à l'Université grégorienne.

Ce qui frappe tout d'abord quand on ouvre ce volume, c'est le fini, le luxe même de la présentation matérielle. Avec quel plaisir on feuillette ce magnifique in-quarto à deux colonnes, d'une impression lisible et bien aérée, sur beau et solide papier, et l'on admire les superbes illustrations hors texte empruntées pour la plupart aux primitifs flamands ! Et si l'on se laisse aller à lire de ci de là quelques phrases, on est surpris de la vigueur élégante et variée d'un style très personnel, qui rend sans effort apparent les nuances de pensée les plus délicates, avec une probité qui est la marque des classiques et une clarté qui est le privilège de l'esprit français. Cette impression favorable est confirmée par un commerce prolongé et plus intime avec l'ouvrage : on trouve, dans l'ordonnance des idées maîtresses, dans l'agencement des thèses, dans la mise en valeur des preuves et la façon de se mouvoir parmi les conflits d'idées ou les broussailles de l'érudition, une aisance impeccable, marque d'un esprit qui ne se laisse pas dominer par son sujet, mais qui l'a conquis et le traite en maître.

Voyez en effet le plan de l'ouvrage. Il s'agit d'un traité dogmatique de l'Eucharistie, comme le titre l'indique, et vous vous attendez à voir défiler dans l'ordre consacré, les thèses sur la présence réelle, sur la transsubstantiation, enfin sur le sacrifice de la messe... Pas du tout ! Le livre 1er traite *De sacrificio dominico ;* le 2e *De sacrificio ecclesiastico ;* le 3e *De Sacramento*. L'ordre habituel est donc renversé : vous êtes surpris, et pourtant, si vous réfléchissez un instant, vous constatez que le P. de la Taille a eu raison de laisser tomber l'agencement du traité *De Eucharistia* adopté par les théologiens du passé sous la pression des négations protestantes, et de proposer le sien qui est beaucoup plus conforme à la nature des choses : car d'où nous vient le grand bienfait de la présence réelle et permanente de Jésus-Christ dans nos tabernacles, sinon de la messe? et d'où nous vient la messe, sinon de ce que Jésus-Christ a célébré la Cène et qu'il a dit : « Faites ceci en mémoire de moi » ? Ainsi l'ordre logique veut que le sacrifice de la messe soit étudié avant le sacrement de l'Eucharistie, qui en résulte, et le sacrifice du Seigneur avant celui de la messe, qui le reproduit [1].

Mais si le P. de la T. a divisé de la sorte le sujet de son étude, c'est avant tout parce qu'il pouvait ainsi mettre en meilleure lumière l'idée centrale de son traité, idée remarquable, pénétrante, nouvelle, discutable peut-être, qu'il nous faut maintenant faire connaître pour la plus grande

[1] MYSTERIUM FIDEI. *De augustissimo Corporis et Sanguinis Christi sacrificio atque sacramento* Elucidationes L in tres libros distinctæ, auctore Mauritio de la Taille, S. J. — 1 vol. in-4° de XVI-666 p. à deux colonnes, avec 9 photogravures hors texte. — Paris, Beauchesne, 1921. — Prix : 50 f.

[1] Cet ordre, du reste, est suivi par le *Codex* dans ce qu'il dit relativement à l'Eucharistie (Lib. III, Tit. III. *De SS. Eucharistia :* Cap. I, *De sacrosancto Missæ sacrificio ;* Cap. II, *De SS. Eucharistiæ sacramento).*

joie des esprits qui aiment à saisir un aspect nouveau du dogme, et pour le plus grand profit de nos lecteurs à qui le sacerdoce, l'autel, l'Hostie, la messe apparaîtront sous un nouveau jour.

Lisons donc l'*Elucidatio Ia*. — Ou plutôt, auparavant, un mot d'explication sur ce terme. L'ouvrage du P. de la T. a une double division : l'une, assez discrète (et bien visible seulement dans la table finale), en livres, chapitres, articles, etc.; c'est la vraie, celle qui montre l'enchaînement des idées et des preuves ; l'autre, très apparente dans le texte, en *Elucidationes* qui sont au nombre de 50, et qui peuvent représenter la matière d'autant de leçons. Chaque « éclaircissement » comporte un résumé doctrinal en une ou quelques lignes, puis un exposé détaillé, avec preuves à l'appui. Et cela rappelle la méthode de Franzelin qui résumait lui aussi dans des *thèses* toute la matière de ses traités. Toutefois le mot même d'*Elucidatio*, remplaçant le mot *Thesis*, indique que pour le P. de la Taille l'*exposé* de la doctrine a au moins autant d'importance que sa *preuve*, et qu'il en cherche l'intelligence plus encore que la démonstration (cf. Préface, p. VII). Ainsi se révèle, par la simple substitution d'un mot à un autre, une différence caractéristique dans les méthodes d'enseignement et dans le but donné à l'étude de la théologie. A notre avis, c'est un progrès, et la théologie, en prenant ainsi mieux conscience de son rôle essentiel, retrouve l'esprit qui animait S. Thomas et ses contemporains, dont la formule était *fides quærens intellectum* plutôt que *fides quærens demonstrationes*... Mais revenons à l'*Elucidatio Ia*.

Rien ne nous avertit tout d'abord que nous sommes en présence d'une doctrine bien personnelle. Il s'agit, dans ces quelques pages, de donner une définition du sacrifice, de distinguer et de caractériser ses différents éléments. Tous les théologiens débutent ainsi, et, suivant leurs préférences, insistent plus ou moins sur tel ou tel aspect de l'acte complexe qu'est le sacrifice. Le P. de la T., lui aussi, marque plus nettement certains traits de son dessin ; mais nous ne voyons pas encore où il veut nous conduire. Passons donc à l'*Elucidatio IIa*.

Là on nous dit que la Passion du Christ fut un *vrai* sacrifice. La thèse est classique. Elle l'est encore, quand l'auteur se met à rechercher comment chacun des éléments qui concourent à former la notion du vrai sacrifice est réalisé dans la Passion du Christ. — Mais qu'est ceci ? L'un des traits essentiels du sacrifice, l'oblation de la victime, ne se trouve pas aisément dans le sacrifice de la Croix ? Et il va falloir consacrer 8 *Elucidationes* (de la IIIa à la Xa) à la recherche d'une action du Christ qui puisse être admise comme l'oblation rituelle et sacerdotale de ses souffrances et de sa mort ?... Voilà qui nous surprend, et qui demande un examen plus attentif. Relisons donc les explications de notre auteur.

Il a distingué dans le sacrifice du Christ deux éléments : l'un invisible, l'autre visible. En mourant sur la Croix, le Christ voulait se dédier lui-même et nous consacrer avec lui (car il est notre chef) au culte et à la louange de Dieu, détruire nos péchés et faire une juste réparation d'honneur à Dieu : tel est le sens intime de sa mort, l'élément invisible de son sacrifice. Mais les sentiments intérieurs ne constituent pas à eux seuls un sacrifice : ils demandent à être traduits à l'extérieur, d'une manière concrète et sensible, dans un acte public qui les exprime. Pour cela, pour constituer « l'élément visible » du sacrifice, il faut 1° une victime, qui fut ici le Christ lui-même ; 2° l'immolation de la victime, et ce fut ici la passion et la mort sur la Croix. Mais il faut encore, poursuit notre auteur, 3° une *oblation* de la victime, et une oblation rituelle, *sacrificalis, non... qualiscumque, sed... involvens directionem doni in Deum, et quidem, ut talis, manifestata externe* (p. 29).

Il est vrai que Cajetan a pensé le contraire ; il suffit à cet auteur, pour lui permettre de dire qu'il y a sacrifice, que la victime dûment qualifiée *subisse* son sort avec l'intention de se sacrifier à Dieu : « *et sic Christus fecit sacrum actione interiori.* » *(Comm. in IIIam*, q. 48, art. 3, cité p. 29). Cette opinion de Cajetan est isolée, déclare le P. de la T.; elle se heurte à la façon de voir des théologiens plus récents, notamment Franzelin, Gihr, Pesch, qui exigent une oblation extérieure et visible ; elle méconnaît la vraie notion du sacrifice, lequel n'est complet que si l'on y trouve *invisibilis sacrificii sacramentum* (le signe sacré) *visibile*. C'est là une raison nécessaire et convaincante *(cogit ratio necessaria)* d'écarter l'opinion de Cajetan.

Mais en même temps c'est un motif impérieux de dépasser les explications fournies communément par les Pères et les Docteurs, et passées dans l'enseignement théologique universel. L'*oblation* du Christ sur la croix, nous disent-ils, apparaît en ceci : le Christ, qui pouvait éviter la passion et la mort, les a subies *volontairement, s'offrant* de lui-même et librement à leurs assauts. Mais, remarque le P. de la T., cette acceptation volontaire et libre est un acte intérieur ; si parfait soit-il, un acte intérieur d'acceptation ne saurait suffire à déterminer un sacrifice : pour qu'il y ait sacrifice, il faut un acte *extérieur* qui soit une *offrande* visible et *rituelle* de la victime à Dieu. Cette oblation liturgique, le Christ l'a nécessairement faite, puisqu'il a offert un vrai sacrifice. Et dès lors une question se pose, inévitable, négligée à tort par les théologiens : Où, quand, de quelle manière et dans quelles circonstances le Christ a-t-il fait cette oblation ? [1]

Ce n'est point lorsqu'il a renversé d'un mot les soldats au jardin des Oliviers, ou lorsqu'en mourant il poussait un grand cri : il montre là qu'il

[1] « Jam quærendum maxime venit ubi aut quando voluntaria illa et activa dedicatio suiipsius, ut hostiæ, in cultum Dei sit a Christo peracta *sensibiliter, ritualiter, liturgice*. Quod est quærere quo actu *externo* Christus respectu suæ passionis *egerit sacerdotem*, quo *ritu* litaverit. » (P. 29). C'est l'auteur lui-même qui souligne ainsi.

souffre et meurt librement, mais il ne fait point d'offrande. Ce n'est pas non plus, et pour la même raison, lorsqu'il disait : *Non mea voluntas, sed tua fiat,* ou lorsqu'il faisait sur la croix la prière que devait reprendre S. Etienne : *In manus tuas commendo spiritum meum.* En appeler à l'ensemble des péripéties de la Passion et de la mort ne nous conduit pas davantage à une oblation rituelle, car tout cela eût pu se trouver sans qu'il y eût vrai sacrifice ; et les martyrs qui sont morts dans des conditions analogues n'ont offert un sacrifice qu'au sens impropre et métaphorique ; la mort du Christ, au contraire, constitue un vrai sacrifice. Or, insiste notre auteur,

... De essentia sacrificii est ut sit per seipsum discernibile... *Sacrificium debet ex sese clarere ut tale ;* cujus ratio est quia sacrificium est in genere signi, tanquam locutio quædam pragmatica, notificans rem invisibilem ; proindeque debet esse notum primo. Non est autem per se notum aliquod sacrificium, nec proinde aptum signum, nec proinde sacrificium ullum, si sit indeterminatum ex toto se quoad *esse* sacrificale. Est autem indeterminatum, si potest haberi idem sine sacrificio. Non igitur passio Domini ex complexu isto satis specificatur in genere sacrificii proprie dicti. (P. 31).

Dès lors, puisque les événements qui se sont déroulés du Jardin des Oliviers à la mort sur la croix, considérés soit en bloc, soit en détail, ne nous donnent pas cette offrande rituelle extérieure qu'il faut trouver à tout prix, — car sans elle il n'y a pas de vrai sacrifice, — cherchons ailleurs.

En réalité, cette offrande était faite d'avance : *elle avait été faite à la Cène.*

Oui, la Cène et la Croix se complètent l'une l'autre, se compénètrent mutuellement pour former le sacrifice unique du Christ. L'immolation de la victime a lieu sur la croix ; l'oblation liturgique de cette même victime a eu lieu au Cénacle. Il n'y a pas là deux sacrifices successifs, mais deux éléments essentiels du même sacrifice. Faite formellement au Cénacle, l'oblation liturgique persiste virtuellement et donne à toutes les péripéties de la Passion et de la mort du Christ la qualité et la valeur d'un vrai sacrifice. Inversement, les souffrances de la Passion et la mort librement acceptées par Jésus sont la matière de l'oblation rituelle faite à la Cène. Ainsi se réalise l'« *unitas numerica sacrificii dominici, in cœna liturgice oblati, hincque decurrentis per totam passionem ad mortem usque.* » (P. 68).

Cœna igitur et Crux inter se complent. In cœna inceptum est sacrificium illud quod in Cruce erat consummandum. Reperitur quidem immolationis realitas in passione mortis ; at in symbolica immolatione cœnæ elucet potissimum oblationis proprietas.

Unum proinde numero fuit sacrificium redemptionis in cruce et in cœna ; nec computandum unum sacrificium præliminarium in cœna, alterum in cruce succidaneum ; sed in cœnaculo incruenta oblatio fiebat cruentæ immolationis in calvaria perpetiendæ. Fuit quippe illa repræsentativa seu similitudinaria immolatio, quam peregit Christus, *oblativa* veræ propriæque immolationis per quam erat manibus inimicorum occidendus... Nec adeo nisi unum sacrificium perfecit Christus, nec litavit nisi semel.

... Enascitur in sacrificio Christi unitas ambarum partium constitutivarum ex hoc quod *oblatio incœpta in cœna per totam jam passionem perseverat.* Durat enim necessario illa oblatio, quæ, semel acta, *non retractatur, sed alitur continuis voluntatis ac libertatis actibus se in externum prodentibus per tot tantasque actiones ac verba Domini ad mortem usque.* Quare nullum est momentum quo sacerdos idem, qui litavit in cœna, non appareat nobis suam litationem persequens, comprobans ac sanciens, non solum interne, sed etiam externe, per ipsam scilicet effusionem sanguinis... Nec... alia fuit oblatio in cruce, alia in cœna, sed una eademque numero : peracta in cœna ritualiter, protracta in cruce moraliter. (P. 101-104).

Indubitablement, nous sommes ici en présence d'une idée brillante, mais neuve en théologie. Aussi notre auteur met un soin tout particulier à montrer que cette interprétation de la Passion par la Cène est une donnée suffisamment explicite de la Révélation *(Eluc. III-X).* Soit qu'il examine le récit de la Cène en soi et dans ses circonstances les plus remarquables, soit qu'il s'attache à interpréter, à la lumière des faits qui se passèrent au Cénacle le soir du Jeudi Saint, le sens figuratif des sacrifices de l'Ancienne Loi et notamment de la Pâque, ou la doctrine de l'Epître aux Hébreux relative au sacerdoce du Christ selon l'ordre de Melchisédech, ou encore la promesse de l'Euchatie au ch. VI de l'Evangile de S. Jean, toujours il est conduit à cette conclusion : — La Cène et la Croix forment un seul tout, s'interprètent l'une par l'autre et constituent ensemble l'unique sacrifice du Christ, la Cène étant l'oblation rituelle faite à Dieu le Père de la victime qui allait être immolée sur la croix.

Il est impossible de reproduire ici, même en résumé, cette démonstration vigoureuse, personnelle, qui cite, interprète, utilise en vue de la thèse une foule de textes scripturaires, de commentaires, d'autorités patristiques, liturgiques et théologiques dont la plupart sont peu connus, et qui sème au passage les idées originales et profondes, les aperçus nouveaux et touchants sur des faits et des doctrines que nous croyions bien connaître avant d'avoir lu ces pages. C'est ainsi, par exemple, qu'il nous persuade que la Passion du Christ commença non pas au Jardin des Oliviers, mais dès la trahison de Judas ; la Cène n'est donc pas un acte antérieur à la Passion, mais un des événements, une des parties de celle-ci. C'est ainsi encore qu'il nous interprète la prière sacerdotale de Jésus (Jo. XVII) comme un écho, une prolongation de l'oblation eucharistique. Voyez aussi comment il résout à sa manière l'antinomie célèbre qui résulte de ce que la Passion et la mort sont à la fois imposées au Christ comme une nécessité et cependant librement choisies par lui : c'est qu'avant la Cène le Christ était libre : il pouvait à son choix souffrir ou non, mourir ou ne pas mourir ; mais à la Cène, il s'est dévoué à la mort comme victime d'adoration et de propitiation : dès lors il ne s'appartient plus, il est à Dieu, *Deo sacer,* il est dans l'obligation, dans la nécessité de mou-

rir[1]. Enfin et surtout, admirez comment l'auteur retrouve, en conclusion et comme corollaire de sa thèse, la doctrine de la présence réelle, sans laquelle le Christ, au Cénacle, n'eût pas vraiment offert sa mort en sacrifice.

Etenim sacrificium, cum sit *res* et *signum*, debet ex una quidem parte esse in genere *signi...;* ex altera autem parte debet esse in genere *rei* tanquam quædam actualis traditio ipsius hostiæ, quasi ex mea manu in manum Dei transmissæ... Igitur si in cœna nihil tractatum esset præter panem et vinum, sacrificium nullum esset litatum mortis Christi, nulla esset oblata victimæ immolandæ caro aut sanguis ; quia tunc non foret actu ipsa hostia Deo exhibita, admota et donata, sed ad summum *figurata* censeretur quædam illius oblatio (sicut figurabatur oblatio corporis et sanguinis Christi per sacrificium Melchisedech et per sacrificia Legis, sed non efficiebatur)... Nos autem cum Ecclesia catholica innixi locutioni Christi credimus sacrificium : proindeque et præsentiam realem corporis et sanguinis dominici... (P. 110).

Mais ne nous attardons pas à ces vues accessoires, si intéressantes soient-elles. Poursuivons notre étude des conditions dans lesquelles notre Sauveur a offert son Sacrifice. Le P. de la Taille va maintenant nous montrer comment la Résurrection, l'Ascension, la Glorification du Christ assis à la droite du Père font encore partie intégrante de son sacrifice unique.

Pour le bien comprendre, réfléchissons à ceci : — Pour qu'un sacrifice soit complet, parfait, pour qu'il produise tous ses effets, il ne suffit pas qu'il soit offert à Dieu ; il faut encore qu'il soit agréé par Dieu : faute de cette condition, l'offrande de Caïn, les immolations des païens restaient inutiles. Le sacrifice est une sorte de contrat, pour lequel est requis le consentement de chaque partie. L'homme offre un don à Dieu : la donation n'est un fait accompli que quand Dieu l'a acceptée. Or le Christ a offert le sacrifice de notre salut. L'Hostie a été agréée par Dieu, et le signe public de cette acceptation divine a été donné lorsque la victime présentée à Dieu a été prise par lui, revêtue de la gloire qui lui est propre, mise dans le trésor divin, qui est le ciel, au premier rang des choses qui appartiennent à Dieu. La Résurrection, l'Ascension, la Glorification du Christ sont la réponse de Dieu au sacrifice offert : elles le valident définitivement en y mettant le sceau de l'acceptation divine.

Nam quantuscumque sit valor compensationis oblatæ, etiam condignus, tamen nullum censetur transactum negotium donec utriusque partis sit expressus consensus... Ante divinam acceptationem habuit quidem [hostia] valorem compensandi, sed actum vel effectum compensandi non habuit nisi accedente acceptatione. Quanquam igitur ex parte Christi redimentis totum actum est in articulo passionis, tamen ex parte Dei cui obstringebamur, oportuit ut adjiceretur opus illud resurrectionis, qua veluti intimatione sui consensus susciperet ad se Christi hostiam, pretium nostræ salutis. Tunc demum constitit pactum. (P. 147).

Ille perfectus est sacerdos, nec imbecillis, cujus dona ad Deum vere transeunt, in divinum recepta mancipium. Quæ si dedignatus erit Deus ad se sumere et facere sua, nonnisi irritum et imbecille est sacerdotium et sacrificium. Porro in resurrectione Christi hostia ad Deum transiit ; Christi hostia est a Deo suscepta ; Christi hostia, velut edulium Dei, absorpta est Igne increato divinæ gloriæ, longe excellentius quam per ignem de cœlo lapsum aut holocausti incendium hostiæ figurales consummabantur. (P. 137).

[Sic] concludebatur circulus [ille] introducti olim Christi in mundum ut sacerdotis, reducis vero jam ad Deum ut hostiæ, ubi demum quiesceret Christi et sacrificium et sacerdotium, veluti in adeptione sui finis, dum et hostia immobiliter in conspectu Dei jacet, et sacerdos ad dexteram Dei æternaliter sedet : illic potitus sua gloria sacerdotali, quo eum perduxit virtus sui sacrificii. (P. 139).

Ainsi la gloire du Christ démontre la valeur sacrificielle (le succès, si l'on ose dire) de son oblation sur la Croix, la révèle publiquement, et la rend éternelle. Car Dieu garde éternellement dans son trésor le prix incorruptible de notre rédemption, savoir : la victime qui fut glorifiée et rendue immortelle précisément en tant qu'elle était victime d'agréable odeur. Le sacrifice céleste du Christ dont l'Ecriture (Hébr., Apoc.) et les Pères ont tant parlé, n'est ainsi que la prolongation du sacrifice unique de la Croix, la permanence du Christ dans son état de *victime acceptée et agréée par Dieu*.

* * *

Ayant ainsi décrit dans toute son ampleur le sacrifice du Christ, l'auteur est maintenant en mesure de nous dire avec clarté ce qu'est le sacrifice de la messe.

Deux éléments essentiels composent le sacrifice unique offert par le Christ : l'immolation de la victime sur la Croix, et l'oblation de cette même victime à la Cène. Or, ce n'est pas sur la Croix que Jésus a dit : « *Hoc facite in meam commemorationem,* » mais à la Cène ; ce que la messe renouvelle, ce n'est donc pas l'*immolation sanglante* de la victime sur la croix, mais l'*oblation rituelle* de la victime telle que le Christ la fit à la Cène.

Insistons un peu sur cette idée.

A la dernière Pâque, le Christ, Souverain Prêtre, agissant en son nom propre et en tant que tête et chef de l'Eglise, a offert à Dieu son Père le sacrifice de la Nouvelle Loi. Nous, prêtres, nous offrons à Dieu la même victime, par dérivation du sacerdoce du Christ, agissant non en notre nom propre, mais au nom et par le pouvoir du Christ, en tant que membres du Christ Prêtre. C'est pourquoi nos sacrifices restent subordonnés à celui du Christ, n'y ajoutent aucune dignité, aucun mérite : nous

[1] En signalant ici ces vues originales, nous n'entendons pas les approuver toutes sans aucune restriction. Ainsi, il y aurait lieu de remarquer que le R. P. écarte un peu vite les paroles de Jésus qui mentionnent, *antérieurement à la Cène,* la nécessité où il est de mourir et le commandement du Père à ce sujet. Et puis, *après la Cène,* le Christ n'était pas aussi lié qu'on veut bien le dire : il était encore libre d'éviter la Passion ; il lui suffisait de prier son Père pour en recevoir aussitôt douze légions d'anges ; c'est librement qu'il s'abstient de faire cette prière qui l'eût sauvé. De cette abstention il nous donne le motif : celui-ci n'est pas tiré d'une oblation faite à la Cène par laquelle Jésus se serait constitué en état de victime dévouée à la mort, mais il est tiré de la nécessité qui s'impose au Christ d'accomplir les prophéties : *Quomodo ergo implebuntur Scripturæ, quia sic oportet fieri?* (Mt. xxvi, 54). — Des réserves plus formelles encore doivent être faites sur l'*Elucidatio* [XIa, où l'on affirme que « *Christus in Cœna factus est particeps cibi atque potus eucharistici.* »

ne faisons que prolonger et continuer, à travers le temps et l'espace, l'oblation parfaite du Prêtre authentique ; nous sommes l'ambassadeur qui agit au nom du roi.

A la dernière Pâque, la victime n'était point simplement figurée et symboliquement représentée; elle était *présente*. Ce qui était figuré symboliquement par la distinction des espèces eucharistiques, c'était *son immolation* future imminente. Sur nos autels, par la transsubstantiation, la Victime aussi est présente, et son immolation sanglante représentée sacramentellement.

A la dernière Pâque, le Christ, symbolisant par avance sa mort, se dédiait à son Père comme Victime, et il savait que son sacrifice était d'avance agréé. Sur nos autels, nous offrons à Dieu cette même Victime, et nous savons, par sa présence glorieuse au ciel à la droite du Père, que cette Victime est définitivement, irrévocablement acceptée.

A la dernière Cène, quand le Christ eut conféré à la victime, par l'offrande qu'il en faisait au Père et que le Père acceptait, le caractère de « chose sacrée », il prit cette victime devenue *aliquid divinum,* et la distribuant à ses Apôtres, il les mit, par ce don divin, en rapport direct de réconciliation, de paix, d'union d'amour avec la divinité. Sur nos autels, la même victime débordante de vie depuis la Résurrection, glorieuse depuis l'Ascension, acceptée par Dieu dans l'intimité la plus étroite, nous est donnée en nourriture, elle apporte à nos âmes la vie, la grâce, le germe de la résurrection et de la gloire, en même temps qu'elle nous met dans la plus étroite « communion » d'amour avec la divinité.

Ainsi, pour une *victime* unique, pour une *immolation* unique et sanglante, il y a des *oblations* sacrificielles multiples, qui viennent toutes se ranger sous l'*oblation* que le Christ fit à la Cène ; seule cette oblation du Christ eut une valeur absolue, authentique ; toutes celles qu'il nous a demandé de faire en son nom sont relatives, dérivées, et n'ont qu'une valeur participée, instrumentale.

« Il n'y a rien de bien remarquable en tout ceci, diront les lecteurs un peu avertis, sinon l'ordre nouveau dans lequel sont placées les données de la Révélation et grâce auquel certaines de ces données, ordinairement peu remarquées, sont mises ici en pleine évidence. » — Sans doute ; cependant, ici comme au début du traité, examinons les conséquences.

Voici d'abord une conclusion qui a son importance. Le Christ n'a jamais fait qu'*une seule oblation* sacrificielle, celle de la Cène ; au ciel il ne fait pas de *nouvelle* offrande, il est *en état* d'offrande acceptée. A nos messes, il ne *réitère* pas son oblation du Cénacle : c'est nous qui réitérons nos oblations faites comme des répétitions de la sienne, qui est unique, mais que nous faisons nôtre par des actes multipliés. Et ceci déjà est contraire à l'opinion d'une foule de théologiens.

Mais voici mieux encore.

Rien de plus célèbre que la controverse qui mit aux prises, après le Concile de Trente, les plus illustres représentants de la théologie moderne au sujet de l'essence du sacrifice de la messe. Pas de sacrifice, disait-on, sans immolation. Or la messe est un vrai sacrifice, quoique relatif : il faut donc y trouver une immolation. Et les opinions se multipliaient, parfois singulières, parfois très pénétrantes. Deux surtout sont restées fameuses parmi bien d'autres : d'abord celle de Lessius, Gonet, Billuart, qui présentait la consécration comme une immolation virtuelle et mystique, parce que la consécration, *vi verborum,* séparerait le corps et le sang du Christ, s'il n'était point maintenant un être ressuscité, glorieux, qui ne meurt plus. L'autre était celle de De Lugo, Franzelin, etc., qui trouvait une immolation suffisamment caractérisée dans l'état, *status declivior,* où le Christ se trouve réduit sous les saintes espèces par le fait de la consécration. Le P. de la Taille survient dans cette querelle, et, tout en leur prodiguant les marques d'une sincère vénération, il renvoie ces théologiens dos à dos : il n'y a pas lieu, leur dit-il, de poser la question à laquelle chacun s'efforce de répondre. C'est parce qu'ils croient qu'il n'y a pas de sacrifice sans *immolation actuelle* que ces théologiens s'évertuent à trouver dans la messe quelque chose qui puisse passer pour une immolation. Mais, réplique le R. P., la notion de sacrifice ne requiert pas d'immolation actuelle : elle requiert 1° *une victime immolée* réellement, et 2° *une oblation rituelle* de cette victime. Or nous avons ces deux éléments dans la messe : 1° le Christ vraiment présent, mis, par sa Passion, en état de victime, et, par sa glorification, en état de victime perpétuellement agréée par Dieu ; 2° l'oblation rituelle de cette victime. Ne cherchons rien de plus.

Inde Missæ « accedit vera ratio sacrificii quod *primo :* in sacramento quo effigies seu commemoratio passionis exhibetur, continetur ipse Christus relictus ex passione sua in vero statu hostiæ per gloriam consummato ; et *secundo :* quod ipsa immolatione sacramentali, per nos iterata, involvitur et peragitur vera nostra oblatio demonstratæ hostiæ. *Est autem verum sacrificium oblatio sensibilis vera vere immolatæ hostiæ*[1]. Est igitur missa nostra sacrificium verum, quamvis vera, h. e., cruenta, immolatio nulla in ea reperiatur nisi præsuppositive, ex parte Judæorum deicidarum, et terminative ex parte Christi theothyti. Nulla igitur in hostia nostri sacrificii inducitur *per nos* mutatio nisi extrinseca, in hoc consistens quod, ope signi sacramentalis, ex hostia Christi fit etiam nostra. » (P. 303).

* * *

Telles sont les idées qui forment l'armature essentielle du traité du P. de la Taille. Il ne faudrait pas s'imaginer qu'elles en épuisent le riche contenu. A cette ligne dessinée par les massifs les plus élevés s'appuient une foule de thèses secondaires, dont chacune, partout ailleurs, semblerait très remarquable. Nulle part nous n'avons rien lu

[1] C'est nous qui soulignons au passage cette définition du sacrifice en général. On verra bientôt pourquoi.

d'aussi profond que les pages sur le sacrifice céleste ; sur le lien qui unit l'Incarnation, la Rédemption, la messe et notre sanctification par l'Eucharistie ; sur l'unité des phases diverses de la vie du Sauveur considérées dans leur rapport avec le sacrifice de la Cène et du calvaire qui en est le centre. Il faudrait citer encore les pages remarquables où l'auteur nous montre comment Jésus est lui-même l'autel de son propre sacrifice ; comment l'enseignement courant sur les fruits de la messe découle des principes mis ici en lumière ; comment la messe est le sacrifice de l'Eglise et profite à tous ses membres vivant de l'état de grâce ; comment la communion ne révèle à l'âme tout l'infini de sa beauté et de son efficacité que si on l'envisage dans la perspective du sacrifice du Christ actuellement glorifié et chef de l'Eglise ; comment enfin la théologie ascétique et mystique trouve dans la doctrine eucharistique une justification et un symbole, tandis que l'âme la plus sainte y puise la nourriture de sa vie divine et y découvre le lien le plus étroit qui l'enchaîne à l'Eglise et la dévoue à la sainteté illimitée en même temps qu'à l'apostolat. Nous n'avons pas assez insisté non plus sur l'extraordinaire richesse de la documentation patristique et traditionnelle qui a permis au P. de la T. de présenter un dossier presque entièrement neuf, groupant les textes des auteurs latins, grecs ou syriaques, catholiques ou schismatiques, historiens, théologiens ou liturgistes, depuis l'âge des Pères Apostoliques jusqu'à nos jours. Et nous sommes loin d'avoir mentionné dans ce livre magnifique tout ce qui mérite l'attention ou sollicite la méditation. Devant une telle accumulation de trésors, on se sent ébloui, dominé, entraîné ; et il faut laisser à l'enchantement le temps de se dissiper pour que germe dans l'esprit l'idée et le besoin de se ressaisir et de réfléchir.

* * *

On s'aperçoit alors que l'auteur a profité de ses avantages pour faire passer quelques thèses qui étonnent. Nous avons mentionné déjà celle qui veut que le Christ ait communié à la dernière Cène. En voici deux autres qui dénient formellement aux Apôtres le pouvoir de consacrer pendant les trois jours qui séparèrent la mort de la résurrection du Christ (p. 203-205), et même pendant les cinquante jours qui précédèrent la Pentecôte (p. 331-333).

Cette hardiesse à tirer les conclusions extrêmes de la théorie attire l'attention sur un autre fait : habituellement il y a assez peu d'objections présentées et discutées à fond. A peu près nulle part l'auteur ne nous laisse la liberté de notre choix : il a décidé pour nous. Ce n'est pas qu'il donne à son opinion plus de probabilité qu'elle n'en comporte : il dose avec scrupule le degré d'assentiment qu'il nous demande. Mais l'opinion adverse sollicite peu notre attention, à moins qu'elle ne serve à mettre en relief celle qu'on nous offre d'adopter. L'auteur veut bien douter, mais pour des raisons intrinsèques à sa propre pensée ; il veut bien qu'il y ait une part de vérité ailleurs que chez lui, pourvu qu'il puisse l'annexer. Ce procédé d'exposition a grande et fière allure ; c'est celui des maîtres, et des plus vantés ; il suppose qu'on a su non seulement percevoir distinctement la vérité, mais la dominer et l'unifier. Pourtant ce procédé a lui aussi son péril, et c'est ce qu'on nomme « l'esprit de système. » L'auteur en a senti le danger ; il consent à construire un « *corpus doctrinæ,* » mais il a crié bien haut, dès sa préface : « *Pereant systemata !* » et répété le mot du cardinal Billot qui voit en eux « *ruina theologiæ.* » Ne nous hâtons pas de souscrire à une condamnation si absolue ; on verra bientôt que notre modération a des avantages, même pour notre auteur.

Mais continuons nos réflexions. Nous nous rappelons cette démonstration brillante qui nous a conduits à voir, dans la Cène du Jeudi Saint, l'*oblation rituelle sensible* de la victime dont l'immolation sanglante aurait lieu sur la Croix. Car il faut, n'est-ce pas ? une oblation rituelle dans un sacrifice, et, nous dit le P. de la Taille, il est impossible d'en indiquer une autre que la Cène dans le sacrifice de Jésus.

Il est impossible... Est-ce bien sûr ? Les théologiens qui ont précédé le P. de la Taille s'étaient posé le même problème, et n'avaient pas rencontré cette impossibilité. Nous venons d'en relire plusieurs, parmi les plus récents : retenons seulement le P. Pesch, à titre d'exemple. Il se demande [1] si la mort du Christ fut un vrai sacrifice. Oui, répond-il, car on y trouve tous les éléments essentiels du vrai sacrifice. L'un de ces éléments est l'*oblatio sensibilis Deo facta.* Elle s'y trouve :

> Nam Christus « per Spiritum sanctum seipsum immaculatum obtulit Deo » (Heb., 9, 14). Hæc oblatio non est mere interna intentio, sed externa quoque et sensibilis, quatenus Christus, ut minister a Deo constitutus, qualem seipsum probaverat, modo a Deo præordinato, quem Christus hominibus annuntiaverat, sacrificium obtulit.

On le voit : l'oblation sensible est indiquée par le sacrifice de la Croix sans allusion à la Cène. Ailleurs (t. VI, n° 842 et suiv.), le même auteur veut démontrer que l'*oblatio sensibilis* est tellement essentielle au sacrifice qu'elle en est la « forme », — tant il est vrai que les devanciers du P. de la T. ne méconnaissaient point l'importance de cette *oblatio sensibilis.* — Le P. Pesch tire argument de la mort sur la Croix, qui fut un vrai sacrifice par l'oblation que le Christ en fit à son Père (Héb., IX, 14). Comment cette oblation fut-elle rendue *sensible?* Est-ce par la Cène ? Non ; mais par les paroles dites par Jésus au cours de sa vie publique, paroles qui marquaient sa volonté d'accepter librement sa mort pour l'expiation des péchés :

> Christus revelaverat se ex mandato Patris libere accepturum esse mortem pro salute huminum (Mt., XX, 28 ; Mc., X, 45 ; Luc, XXII, 19 ss. [2] ; Jo., X, 17 ss.). Ergo,

[1] *Prælect. dogm.*, t. IV, n° 545.

[2] Le contexte prouve que ce renvoi au récit de la Cène dans S. Luc est fait par l'auteur, non pas en raison du *rite* institué, mais en raison des paroles : « quod pro vobis datur... qui pro vobis fundetur. »

quando mortem obibat, erat oblatio ordinatione divina instituta et *revelatione* sensibilis facta. *(Ibid.*, n° 843).

Nous l'avons dit, le P. de la Taille connaît ces réponses de ses devanciers ; seulement il déclare qu'elles ne lui suffisent pas. Mais si elles ne lui suffisent pas, ne serait-ce point parce que la notion qu'il se fait du sacrifice ou de l'un de ses éléments le contraint à certaines exigences ? Retenons bien cette question, et poursuivons encore notre examen avant d'y répondre.

Aviez-vous jamais songé, cher lecteur, que, sans la Cène, il eût manqué quelque chose au Sacrifice de la Croix pour être un vrai sacrifice ? C'est cependant vers cette conclusion surprenante que nous oriente l'exposé de notre auteur. Je sais bien qu'il a prévu l'objection, et qu'il y répond (p. 104) en disant : *A priori* et *de jure*, le Christ pouvait choisir, pour rendre sensible son oblation, *sexcentos alios ritus;* toutefois *de facto* il a choisi le rite de la Cène. Mais cette réponse nous satisfait mal. Car elle concède que, *de facto*, la Passion ne fut pas un sacrifice complet sans la Cène ; notre malaise subsiste.

Ce n'est pas vers cette conclusion que nous achemine la lecture du Concile de Trente (Sess. XXII, cap. I : Denzinger, n° 938), lequel suppose un sacrifice *fait* sur la Croix, *représenté* à la Cène et à la messe *(« ut Ecclesiæ... relinqueret sacrificium quo cruentum illud semel* IN CRUCE PERAGENDUM REPRÆSENTARETUR... *obtulit... ac... Apostolis... tradidit, et eisdem... ut offerrent præcepit* »), lequel s'exprime comme s'il distinguait deux oblations, l'une faite sur la Croix, l'autre faite à la Cène (« *Etsi semel seipsum in ara crucis... Deo Patri* OBLATURUS ERAT, ... *tamen... in cœna novissima..., corpus et sanguinem suum sub speciebus panis et vini Deo Patri* OBTULIT »). L'auteur ne semble pas avoir assez tenu compte de ces textes du ch. I, quand, en s'appuyant sur le ch. II, il s'efforce d'en tirer un argument qu'il qualifie luimême de simplement probable.

Des réflexions analogues doivent être faites à propos des textes de S. Thomas dont le P. de la T. invoque l'autorité en sa faveur. Le Docteur Angélique se pose formellement la question qui nous intéresse *(S. Theol.*, III^a P., q. 48, art. 3) : « *Utrum passio Christi operata sit per modum sacrificii?* » Il répond affirmativement et donne ses explications et ses preuves, mais sans nulle allusion à la Cène, ni *in corpore articuli*, ni dans l'*ad 3^m*, où l'occasion s'en offrait ; tout comme les théologiens récents, il en appelle à la liberté du Christ dans l'acceptation de sa mort, liberté prédite par les prophètes, et ne semble pas requérir une oblation qui soit un rite sensible formellement distinct des douleurs de la Passion. (Cf. III^a, q. 22, art. 2, ad 1). Or le P. de la T. (p. 45-46, p. 74 [1]) cite quelques textes de S. Thomas et, sans tenir compte de ceux que nous venons de rappeler, en tire des conclusions favorables à sa propre thèse, par des raisonnements qui ont leur valeur, mais qui restent étrangers à la pensée de S. Thomas. C'est son droit, et nous le lui reconnaissons d'autant plus volontiers qu'il déclare, très loyalement et chaque fois, que de tels arguments ne sont que probables. Il faut cependant remarquer que cette méthode, en se généralisant un peu trop au cours de l'ouvrage, affaiblit la portée de la preuve *ex traditione* (parfois même celle de la preuve *ex Scriptura)* si brillamment renouvelée par le P. de la T. ; ainsi invoquée, la tradition n'est plus un point d'appui, mais un point de départ, d'où s'élance la pensée théologique pour voler de ses propres ailes ; et en relisant certains paragraphes, on se surprend à murmurer le mot de Pascal : « Ce n'est pas dans Montaigne, mais dans moi, que je vois tout ce que j'y vois. »

Ces difficultés de détail que nous apercevons à la réflexion convergent toutes vers le même point ; elles nous invitent à examiner le rôle important que le P. de la T. attribue à l'*oblation rituelle sensible* dans sa notion du sacrifice. Là est la clé de voûte de sa doctrine. Pourquoi, en effet, a-t-il exigé à tout prix que les souffrances et la mort du Christ fussent accompagnées d'une oblation sensible, distincte, claire, ne prêtant à aucune équivoque, et ne la trouvant pas telle qu'il la souhaitait, est-il allé la chercher à la Cène ? Pourquoi a-t-il pu définir le sacrifice de la messe non point par une immolation virtuelle, mais simplement par l'oblation actuelle d'une victime jadis immolée, présente sur l'autel et agréée par Dieu ? Toujours pour le même motif : dans sa notion de sacrifice, il a mis l'accent sur l'*oblation*. Cette importance, prépondérante en un certain sens, donnée à l'offrande de la victime caractérise la doctrine du *Mysterium fidei ;* si vous l'admettez, vous suivrez sans doute le P. de la T. jusqu'au bout. Mais est-on obligé de l'admettre, ou ne pourrait-on pas se faire du sacrifice une notion différente de celle qu'adopte notre auteur ?

Rendons plus sensible le point saillant de notre question. Voici le R. P. Hugon, O. P., qui vient de publier une nouvelle édition de son volume sur *L'Eucharistie*, et qui achève, dans ses *Tractatus dogmatici* annoncés ici-même [1], un traité *De Eucharistia ;* il a bien lui aussi quelque compétence en ces matières. Or, appréciant dans la *Revue Thomiste* de septembre 1922 le *Mysterium fidei* du P. de la Taille, il avoue « ne pas comprendre qu'il y ait un sacrifice véritable si la consécration n'est pas une immolation virtuelle, quoique non sanglante. » Et il ajoute : « Le sacrifice véritable requiert que la victime soit mise dans l'état d'hostie immolée en vertu même de l'acte sacrificatoire ; *si ce n'est pas l'acte sacrificatoire qui la fait victime, nous n'avons pas l'acte essentiel du sacrifice.* » Ainsi, pour le P. de

[1] Si, par hasard, quelque citation de S. Thomas faite par le P. de la T. nous avait échappé, ce ne serait pas entièrement notre faute ; l'*Index onomasticus*, qui se trouve à la fin du volume et auquel nous nous sommes reportés, contient cette sèche mention : *Thomas Aquinas, passim.* C'est le seul auteur qui soit aussi mal partagé.

[1] *Ami* 1922, p. 695.

la T., pour constituer un sacrifice véritable, il suffit de l'oblation rituelle d'une victime immolée et présente; l'acte d'immolation virtuelle de cette victime n'est pas requis. Pour le P. Hugon, il n'y pas de véritable sacrifice sans cette immolation virtuelle faite au cours de l'oblation rituelle. Lequel des deux faut-il croire ? Qui nous donnera la véritable définition du sacrifice, qui seule peut trancher un pareil débat, en déterminant ce qui lui est essentiel et ce qui ne l'est pas ?

Cette dernière question est débattue depuis qu'il y a des théologiens pour réfléchir sur la Passion et sur la messe, et l'accord n'est ni fait, ni près de se faire. Qu'on relise, par exemple, le livre de M. Lamiroy sur l'essence du saint sacrifice de la messe [1], et l'on verra si la question est complexe. La Révélation ne nous donne pas de définition stricte, l'Eglise non plus ; les plus grands Docteurs comme S. Augustin et S. Thomas [2] nous font ici défaut. Le sacrifice est en partie un acte de la religion naturelle : il faut donc tenir compte des données que nous apporte cette science à l'état d'enfance qu'on nomme l'histoire des religions. Il est en partie d'institution divine positive, car Dieu l'avait établi chez les Juifs sous plusieurs formes qui ne se ramènent pas aisément à un concept unique et dans lesquelles l'élément essentiel est d'autant plus difficile à déterminer que ces sacrifices étaient figuratifs. Il faut, de plus, tenir grand compte du sacrifice définitif offert par Jésus, et la difficulté vient ici des conditions mystérieuses dans lesquelles ce sacrifice fut opéré à la Cène, sur la Croix, et l'est encore sur nos autels. Les théologiens s'emploient depuis longtemps à réunir, à hiérarchiser, à synthétiser en une formule de définition ces éléments multiples, disparates, mystérieux : ils aboutissent à des résultats différents suivant qu'ils donnent la prépondérance à l'un des aspects sur les autres. Ces synthèses sont plus ou moins heureuses ; toutes finissent par mieux mettre en lumière un des aspects du dogme ; mais toutes aussi ont une part d'hypothèses ; aucune n'a satisfait tout le monde. — C'est à ce point de vue qu'il convient de se placer pour juger équitablement de la tentative du P. de la Taille.

Et nous sommes ainsi ramenés, après de longs détours, à cette *Elucidatio I*[a] devant laquelle nous étions passés trop vite. C'est là que le P. de la T. nous livre sa définition personnelle du sacrifice et qu'il s'efforce de la justifier. Il suffit de connaître l'état de la question tel que nous le rappelions tout à l'heure, pour comprendre que sa définition du sacrifice ne saurait s'imposer d'une façon absolue et que ses raisons ne peuvent conduire qu'à des probabilités. C'est là que s'insinue l'hypothèse initiale qui va coordonner tout le traité et en commander les thèses caractéristiques ; cette hypothèse consiste à donner une importance primordiale, dans la définition du sacrifice, à la notion de l'*oblation sensible,* et à laisser les autres notions glisser dans une pénombre où bien des théologiens, et parmi eux le P. Hugon, ne consentent pas à les voir pâlir. Si donc, avec le P. de la T., on définit un « système » comme un ensemble doctrinal construit à l'aide et autour d'une hypothèse probable, il faut de toute évidence conclure que *Mysterium fidei* est un magnifique exemple de traité systématique.

Dans notre pensée, cette conclusion ne comporte aucun blâme, aucune critique. Elle vise simplement à donner sa vraie place, dans le champ des études théologiques, à l'œuvre du P. de la Taille. Cette œuvre est un essai nouveau de coordination et d'explication théologique des données révélées relatives au sacrifice de la Cène, du Calvaire et de la messe ; un tel travail ne rend les autres opinions ni impossibles, ni improbables ; il se range simplement auprès d'elles ; il ne dispense pas de les connaître ; il n'oblige pas strictement à les abandonner ; en ce sens il n'est donc pas *définitif ;* il peut être discuté, et l'est déjà.

Cependant la nouveauté du point de vue choisi et son importance, la vigueur avec laquelle l'auteur a remué le terrain théologique, l'abondance de la moisson qu'il a fait ainsi germer et qu'il a récoltée, l'audace de ses explorations qu'il a pu pousser très loin grâce à la rare sûreté de son sens théologique, le caractère très personnel des opinions adoptées, la richesse de la documentation, et toutes les autres qualités relevées ci-dessus font du *Mysterium fidei* une œuvre extrêmement remarquable, que le temps pourrait bien consacrer comme un chef-d'œuvre. Et c'est pourquoi, s'il ne réussit pas à réunir les théologiens dans une même opinion, le P. de la Taille a conquis et gardera leur unanime admiration.

§ II. — *Quelques nouveautés*

1. Le R. P. Herrmann, C. SS. R., réédite sans changement son volumineux *De Gratia* paru à Rome en 1904 [1]. Le but de cet ouvrage est de proposer et de justifier la théorie de quelques Docteurs de Sorbonne, que S. Alphonse de Liguori a adoptée, relativement au problème classique de la conciliation de la grâce et de la liberté humaine.

S. Alphonse répartit les œuvres salutaires en deux catégories. Pour les plus difficiles, une grâce « *ab intrinseco efficax, quæ voluntatem ad actum salutarem prædeterminet et cum effectu infallibili connexione causalitatis conjungatur,* » est absolument requise. Pour les œuvres plus faciles, et tout spécialement pour prier, il suffit d'une grâce *suffisante* et commune, telle qu'elle est donnée à tous ; avec cette grâce on

[1] Le P. de la T. (p. 207) n'a pas pu utiliser Lamiroy. Sur cet ouvrage, voir l'*Ami* du 18 août 1921, p. 458-459.

[2] M. Rivière écrivait *(Revue des Sciences religieuses,* 1921, p. 228) : « La théorie classique [du sacrifice] ne peut pas s'établir sur la doctrine de S. Thomas. Celui-ci s'en tient, en réalité, à une définition beaucoup plus souple du sacrifice, et l'on s'explique par là que les systèmes les plus opposés aient pu s'autoriser de son nom. »

[1] *Tractatus de Divina gratia secundum S. Alphonsi M. de Ligorio doctrinam et mentem,* scripsit J. Herrmann. Un vol. gr. in-8 de xvi-754 p.; Paris, Libr. de la Sainte-Famille (dont le fonds est maintenant chez Téqui).

passe, si on le veut, à l'acte de la prière, et par la prière on obtient la grâce efficace (p. 338-339).

L'autorité de S. Alphonse, docteur de l'Eglise, suffirait au besoin à démontrer que cette manière de voir sauvegarde toutes les données du dogme catholique. Mais en est-elle une *explication* suffisamment pénétrante et exempte de contradiction? Il reste permis d'en douter, et c'est pourquoi l'opinion de S. Alphonse n'a guère trouvé de partisans parmi les modernes, en dehors de la famille religieuse du Saint.

Mais la pensée de S. Alphonse est-elle bien celle que le P. H. nous présente? Il semble (d'après les comptes rendus de presse, car l'ouvrage ne nous est pas parvenu) que le R. P. Janssen, C. SS. R., l'expose un peu différemment dans un ouvrage récent [1].

2. Nous nous excuserions de parler si tardivement du t. XIV du *Commentaire français littéral de la Somme théologique,* par le R. P. Pègues [2], s'il n'avait point été déjà présenté à nos lecteurs *(Ami* du 8 décembre 1921, p. 698). Ce volume est intitulé *Les états* (entendez : les états de vie), et commente les questions 171 à 189 de la *Secunda Secundæ.*

Ces 18 questions se divisent en trois groupes. Dans le premier (q. 171-178), sous le nom de *prophétie,* S. Thomas donne un traité de la Révélation divine considérée au point de vue non pas apologétique mais théologique. Dans le second (q. 179-182), S. Thomas définit et compare la vie active et la vie contemplative : c'est un vrai traité de théologie mystique. Dans le troisième (q. 183-189), il se demande ce que c'est que la perfection chrétienne, et l'état de perfection sous ses deux formes principales : l'épiscopat et la vie religieuse.

Ainsi se poursuit l'œuvre monumentale dont le R. P. Pègues jetait les fondements par la publication du *Traité de Dieu* en 1907. Avec le tome XIV s'achève le commentaire de la *IIa-IIæ*. Les tomes XV et XVI qui commencent celui de la *IIIa Pars* sont annoncés comme devant prochainement paraître. Le succès a couronné ce magnifique effort, et les premiers volumes ont dû être réimprimés. Souhaitons que les difficultés où se débattent éditeurs et libraires n'aboutissent pas à en rendre le prix inabordable. Car c'est là une œuvre à la fois solide et lisible, qui a beaucoup contribué à faire connaître S. Thomas dans les pays de langue française, et à susciter à l'égard des œuvres et de la doctrine de ce grand génie, la curiosité sympathique d'un nombre sans cesse croissant de penseurs venus de tous les points de l'horizon intellectuel.

3. Rien de plus vivant que la manière dont se présente la vérité dans *Les Etapes de la foi* par Dom Hébrard [1]. Sans cesse, l'auteur invite son lecteur à la réflexion ; il l'interpelle, le secoue, l'encourage, le console, éveille ou développe en lui les sentiments les plus élevés, et finalement l'entraîne, en XIII étapes qui forment autant de chapitres, jusqu'au catholicisme intégral. L'auteur fait appel au sentiment du beau, à la rectitude de la volonté, au désir de bonheur autant qu'à la raison. Il ambitionne de convertir plus encore que d'instruire, d' « édifier » la foi plutôt que de l'imposer. C'est pourquoi il enseigne à prier magnifiquement en même temps qu'à penser juste, et montre la sainteté marchant de pair aux côtés de la vérité. La critique philosophique ou historique, dont on a tenu compte pour fixer l'itinéraire, ne fait pas le sujet habituel de la conversation entre le lecteur et son guide. Celui-ci, en homme avisé, sait bien que l'intérêt d'un voyage dépend beaucoup moins de la topographie des sites parcourus que des dispositions intimes du pèlerin.

Livre à lire, à faire lire tant par les incrédules que par les chrétiens qui trop souvent ne prennent pas suffisamment conscience de la valeur de vie dont leur foi est si riche.

4. Deux ouvrages scolaires, traitant de l'apologétique, nous paraissent mériter d'être signalés dans cette *Chronique.* Tous deux nous arrivent de Belgique, et se présentent à nous l'un sous le patronage du cardinal Mercier, l'autre sous celui de Paul Bourget.

L'*Ami* a signalé déjà les ouvrages d'instruction religieuse de M. Verhelst. L'originalité de l'*Apologétique* [2] qu'il vient de publier, avec une préface du cardinal Mercier, apparaît dans son plan et dans ses sources d'information.

La 1re partie démontre l'existence de Dieu et fait connaître sa nature, le tout sans recours à la Révélation, car il s'agit des fondements de la foi. L'auteur ici s'appuie principalement sur les travaux du P. Garrigou-Lagrange, et tout en maintenant le cadre thomiste des cinq preuves de l'existence de Dieu et la théorie de l'analogie qui sert à nous révéler quelque chose de sa nature, il adapte ses raisons à l'état actuel de la philosophie. — La 2e partie traite de la révélation, de sa notion, de sa possibilité, de sa nécessité morale, de sa discernibilité par le miracle. — La 3e partie est la plus neuve. Elle part de cette constatation de fait : aujourd'hui les critiques incroyants distinguent entre l'enseignement de Jésus et celui de l'Eglise catholique; ils prétendent que Jésus n'a ni voulu, ni institué l'Eglise ; que celle-ci a constitué peu à peu sa hiérarchie et sa doctrine, que les Evangiles enfin représentent non l'histoire vraie et la parole vraie de Jésus, mais cette histoire et cette parole telles qu'elles avaient été progressivement idéalisées par la crédulité enthousiaste des pre-

[1] J.-L. Janssen, C. SS. R., *S. Alphonsi Mariæ de Ligorio D. Ecclesiæ, doctrina de influxu Dei in deliberatam vol. creatæ activitatem exposita, vindicata.* Un vol. in-8 de 128 p.; Wittem (Hollande), 1920.

[2] Toulouse, Privat, et Paris, Téqui, 1921 ; gr. in-8 de XII-654 p.; 30 f.

[1] Dom Hébrard, Bénédictin de Ligugé. *Les étapes de la foi. Itinéraire de l'âme vers Dieu.* Un vol. in-12 de V-349 p., 15 f. Paris, Bloud et Gay, 1922.

[2] Abbé F. Verhelst. Cours de Religion. *Apologétique.* Un vol. in-12 de XV-378 p. ; Bruxelles, Dewit, 1921.

miers fidèles. C'est pourquoi l'auteur, s'adaptant à cette forme nouvelle prise par les théories incrédules, commence par démontrer que cette transformation des institutions et cette idéalisation des doctrines est une invention gratuite, sans fondement historique. Le Christianisme primitif, dès les premiers mois qui suivent la mort du Sauveur, est déjà une société et une doctrine nettement arrêtées, substantiellement identiques au catholicisme. S'il n'y a pas place pour l'idéalisation de la figure de Jésus, les Evangiles, qui nous représentent la pensée de l'Eglise, nous présentent donc la réalité historique des faits. Or ils nous enseignent la mission divine et même la divinité du Christ, appuyés sur les miracles et l'accomplissement des prophéties, l'institution par Jésus Fils de Dieu d'une Eglise à laquelle il donne une constitution et des notes déterminées, lesquelles ne se retrouvent que dans le catholicisme romain d'aujourd'hui. Dans toute cette démonstration, l'auteur fait état des meilleurs travaux critiques parus chez les catholiques pendant ces dernières années : Lagrange, Batiffol, Lebreton, etc.

Pour le fond, qu'il s'agisse de la philosophie ou de la critique historique et biblique, cet ouvrage est donc tout à fait au point. Il peut inspirer un excellent cours d'apologétique dans nos collèges ecclésiastiques, et provoquer les réflexions des hommes faits même très instruits, croyants ou non. Nous souhaiterions un style un peu plus élégant et moins technique, et des notes philosophiques ou historiques beaucoup plus abondantes, avec des références plus fréquentes. Nous préférerions que l'auteur mît moins de désinvolture à écarter (p. 68) une opinion sur la prescience divine, opinion qui fut, à notre avis, celle de S. Thomas, et qu'il revît attentivement tout ce qu'il a écrit sur cette question. Et comment, après avoir si bien démontré quelques pages plus haut que « le plus ne peut sortir du moins, » a-t-il pu affirmer que la génération spontanée (c'est-à-dire, l'apparition d'un vivant dans un milieu qui ne contient ni vivant ni germe de vie) n'est pas absolument impossible?

5. Dédié à la mémoire du R. P. de Poulpiquet (O. P., auteur de quelques travaux apologétiques remarqués et mort sous l'uniforme français pendant la grande guerre), le livre de M. Buysse [1] s'ouvre par une préface de M. Paul Bourget. Il est digne de ces deux illustres patronages. Au Dominicain, il emprunte la « méthode synthétique, », qui veut faire sa part aux exigences du cœur non moins qu'à celles de la raison, qui sait traiter les questions multiples qu'aborde l'apologétique par leurs traits essentiels, qui a le souci constant de proportionner sa démonstration aux exigences de la philosophie et de la critique actuellement régnantes. A l'académicien, il emprunte non seulement de nombreuses citations, mais surtout le goût pour l'étude du côté psychologique des problèmes, et la volonté de présenter ses idées sous une forme littéraire soignée.

Très réfléchi, vraiment écrit, tout à fait actuel, cet ouvrage a de plus le mérite de renouveler à peu près complètement l'arsenal de citations en vers ou en prose dont s'émaillent habituellement les travaux de ce genre. Il a été écrit pour servir de manuel aux élèves de l'enseignement secondaire ; manifestement il dépasse leur niveau par certains côtés ; mais ce n'est pas un mal, au contraire, car les jeunes gens pourront y revenir avec profit quand ils auront acquis plus de maturité d'esprit. Et il peut être mis entre les mains de personnes plus âgées et plus instruites.

§ III. — *Deux récits de conversion*

En apologétique plus qu'ailleurs se vérifie le vieil adage : *Verba movent, exempla trahunt*. Voici deux intéressants récits de conversion au catholicisme, celle d'un juif et celle d'un anarchiste. Ces deux récits nous viennent encore de Belgique.

1. Albert, l'anarchiste [1], est mort à 24 ans, le 9 octobre 1916, dans la cellule d'une prison belge. C'est un jeune parisien, intelligent, éveillé. Né en 1892, d'une famille honorable qui s'occupe de commerce, il est envoyé en nourrice à la campagne. Il y reste jusqu'à l'âge de 9 ans ½, sans aucune relation avec sa famille. La mort de sa nourrice le renvoie à Paris. Son instruction religieuse est très superficielle ; après sa Première Communion, il cesse toute pratique religieuse. Dans sa famille il est en butte aux plus mauvais traitements, et s'aigrit. A 15 ans il devient apprenti (tourneur sur métaux). Le spectacle des inégalités sociales révolte et égare son cœur généreux :

A quinze ans, de quoi avais-je manqué ? De quoi manquais-je ? De rien. Je n'avais qu'à me laisser vivre tranquillement comme mes camarades, sans m'inquiéter des « autres ». Et cependant, non ; j'ai voulu m'émanciper au plus tôt pour lutter dans les rangs de ceux qui souffrent, moi qui n'ai jamais souffert, moi qui n'ai jamais partagé une seule de leurs privations. J'ai perdu l'un après l'autre presque tous mes amis pour ne pas avoir préféré le bal au meeting, et je suis venu donner tête baissée dans *l'anarchie*.

A 15 ans, donc, il s'affilie à la Confédération générale du Travail. A 17 ans, il est « antimilitariste convaincu ». « A 18 ans et un jour exactement », il quitte l'usine trop proche de la maison de ses parents, et va travailler plus loin ; il quitte son syndicat et s'affilie à la « Jeunesse révolutionnaire ». Il n'est pas satisfait encore :

A la Confédération générale du Travail, on faisait au moins de la propagande. A la « Jeunesse » on fait... beaucoup de bruit. On traverse Paris en criant par

[1] VERS LA CROYANCE. *Dieu, l'âme et la religion devant la raison et le cœur de l'homme*, par l'abbé Paul Buysse. Un vol. in-8 de IX-320 p., 6 f. Bruxelles, à l'Action Catholique, 79, chaussée de Haecht ; 1921. (Cf. *Ami* 1922, p. 794, note).

[1] J. Salsmans, S. J. *De la mort à la vie. Résurrection d'une âme d'anarchiste*. Préface de S. E. le cardinal Mercier. Un vol. in-12 de VIII-150 p. Anvers, « Veritas », rue des Tanneurs, et chez Giraudon, 22, rue Jacob, Paris 6e ; 1920.

exemple : Vive Liabeuf ! suivant l'événement du jour. Dans les réunions publiques, on jongle avec les mots. On n'est jamais d'accord. Nous étions là une collection de jeunes mécontents, fort embarrassés lorsqu'il fallait déverser ce mécontentement sur quelque chose...

Car il faut bien l'avouer, dans ces groupes révolutionnaires, on crie, on s'agite beaucoup, mais on n'agit pas. Le « grand soir » n'arrive jamais... Et puis, la force, l'autorité, on veut bien la détruire, mais pour la rétablir sous une forme soi-disant meilleure ; tandis que l'*anarchiste* véritable n'est-il pas le révolté contre toute espèce d'autorité, l'individu insurgé contre toutes les entraves sociales, la faiblesse même, fièrement campée devant la force ? Faiblesse... agissante, qui ne recule point. Faiblesse d'apôtre, faite d'énergie et de dévouement et bien souvent d'esprit de sacrifice ! Car qu'importe l'écrasement final dans cette lutte inégale, pourvu que de fait on lutte, pourvu qu'on résiste jusqu'au bout, quand même, malgré tout. Anarchie : maxime de révolte, de révolte générale, de révolte de tout l'être contre tout ce qui peut le dominer : c'est le dernier mot !

A 18 ans ½, pour avoir « l'affranchissement absolu, » il quitte sa famille et sa patrie et part à Londres, puis en Belgique. Là il fait la connaissance de Garnier, le trop célèbre Garnier de la « bande à Bonnot », et sous sa direction, avec d'autres complices, il participe, acteur secondaire, à deux vols. Au 3e il est surpris faisant le guet, se laisse arrêter, passe devant les assises, où il est condamné à 15 ans de travaux forcés, ce qui équivaut à 7 ans de cellule (1912).

C'est alors que va commencer l'ascension de son âme. Très intelligent, Albert veut profiter de son temps de détention pour s'instruire le plus possible, afin de s'assurer pour plus tard une action plus profonde. La bibliothèque des détenus est bien fournie : il y puise abondamment. Peu de littérature pure, peu de romans surtout ; mais les livres d'histoire, de science, d'économie politique, de philosophie se succèdent dans sa cellule. Les fréquentes visites de l'aumônier posent peu à peu devant lui le problème religieux. Malgré quelques préventions, il n'en détourne pas les regards. A mesure que son esprit s'élargit, ses convictions anarchistes lui paraissent moins fondées. Les travaux de Le Play les ont rendues vacillantes : « Je sens que j'évolue, » écrit-il en terminant cette lecture. Il note les passages de Proudhon célébrant le Décalogue comme le code de morale idéal ; il lit l'Evangile, il aborde des livres d'apologétique. Et voici que la prière commence à fleurir sur ses lèvres, prière étrange, dont il emprunte les formules à l'*Espoir en Dieu* de Musset ; à la *Prière pour incrédule,* de Fénelon ; au *Cantique de l'athée* d'Edouard Rod. Brusquement, le Vendredi Saint 1916, l'édifice miné de son incrédulité s'écroule : il vient de recevoir une lettre de son ami Marcel, écroué dans la même prison que lui, et qui lui annonce qu'il va se confesser et communier. Albert se confesse le jour de Pâques, et communie le lendemain dans les sentiments de la plus ardente piété. Désormais son bonheur intime n'est plus troublé. Une ou deux fois par mois, il se confesse et communie. Il se prépare, par l'étude de la religion, à aller porter l'Evangile aux pauvres noirs d'Afrique dès qu'il sera sorti de prison. En attendant, il lit et relit avec délices les *Confessions* de S. Augustin, l'Evangile, l'*Imitation ;* il s'adonne à l'oraison quotidienne, se mortifie avec courage. Le 4 octobre 1916, une maladie de cœur le terrasse ; il meurt le 9 octobre, dans les sentiments de paix, de piété, d'amour de Dieu. Il avait offert pour la conversion de ses codétenus ses journées de souffrance qui furent atroces ; son exemple et sa prière déterminèrent directement six conversions peu de temps après sa mort.

On peut suivre le progrès de cette âme vers la vérité grâce au journal qu'Albert tint à peu près régulièrement depuis le début de son incarcération, et que malheureusement il cessa d'écrire pendant quelques mois, au moment même de sa conversion.

Les causes de l'erreur qui le fit devenir anarchiste se résument ainsi : formation religieuse et morale à peu près nulle ; manque de vrai foyer familial ; influence des milieux révolutionnaires fréquentés de bonne heure ; tempérament d'apôtre qui a besoin d'idéal et de dévouement. En tout cela, il y eut ignorance et erreur beaucoup plus, semble-t-il, que péché grave et conscient contre la lumière.

C'est pourquoi le relèvement fut relativement facile ; dès qu'il entrevit la lumière, Albert marcha vers elle, guidé par une intelligence vive, aussi capable de réflexion philosophique que d'émotion en présence du beau dans l'art ou la nature. La qualité exquise de son âme se révèle dans une page comme celle-ci, choisie entre dix autres semblables :

J'ai passé le temps du préau supplémentaire à regarder les évolutions d'un couple d'hirondelles autour de trois jeunes, qui perchaient (fait rare) sur une branche d'arbre juste en face de moi... On ne se lasse pas d'admirer la beauté de leur vol. Ce sont de vrais poissons de l'air. Le mouvement de leurs ailes a la lenteur et la grâce de celui d'une nageoire, tandis que la rapidité de leurs évolutions est merveilleuse...

Dans le vol des autres oiseaux on sent toujours plus ou moins l'effort, soit dans la rapidité du mouvement des ailes ou dans leur battement continuel, comme chez le moineau, qui ressemble dans son vol à une vieille femme qui se débat au milieu d'une mare pour ne pas se noyer ; soit dans la lenteur du déplacement, comme chez le lourd corbeau. Chez l'hirondelle, au contraire, le mouvement des ailes est si aisé, la course si rapide que le vol semble pour elle un jeu, une manière d'être où à la fois elle agit et se repose. De fait, que ne fait pas l'hirondelle en volant ? Buffon avait déjà observé qu'elle mangeait et buvait, j'ai observé à plusieurs reprises qu'en outre elle nourrit ses petits. Ce matin j'en faisais encore la remarque. Souvent la mère ou le père arrivait et donnait la becquée à l'un des petits qui était sur la branche, et cela sans s'arrêter, en ralentissant un peu son vol. Mais souvent aussi un des petits prenait son vol en voyant venir la pâture, et, comme pour se l'assurer, venait au-devant de la mère. Alors il y avait un moment rapide, où la mère et l'enfant, bec à bec, comme dressés l'un devant l'autre, étaient arrêtés dans l'air. — D'ailleurs, dans leurs évolutions, surtout lorsqu'elles virent, elles accomplissent de véritables prodiges. Parfois elles se retournent presque complètement sur elles-mêmes en tournant ; ou bien elles arrivent le long d'un mur ou d'un tronc d'arbre, y restent collées une seconde, comme par suite de l'élan qu'elles avaient, et, l'insecte

pris, repartent en faisant sur elles-mêmes une véritable pirouette. — Par contre, à terre, elles font aussi mauvaise figure qu'un poisson échoué sur le sable. Celles qui étaient perchées, ce matin, ressemblaient sur leur branche à des équilibristes sur une corde. L'une piquait du nez, l'autre de la queue et toutes battaient incessamment des ailes pour retrouver leur aplomb. C'était amusant à voir.

Il y a un oiseau qui a fait son nid près d'un de nos préaux. C'est un grand sujet de distraction pour nous. Nous ne cessons de le regarder aller et venir pour nourrir sa nichée, qui fait un bruit !... Lorsqu'il est posé, il danse sur ses pattes comme s'il prenait son élan pour s'envoler, et chacun de ces élans qui n'en sont pas est accompagné d'un petit cri aigu rappelant celui de la cigale. C'est un ami des captifs, et même, ce qui est plus étonnant, des... surveillants. Il n'est point du tout farouche et passe à tout instant à un mètre à peine de la tête du surveillant pour glisser sous l'abri, où de suite on entend la marmaille qui crie : « La voilà ! La voilà !... C'est pour moi ! » Et chacun des petits d'ouvrir un bec aussi grand que possible au bout d'un cou aussi tendu qu'il peut. Mais la maman ne s'en laisse nullement imposer. Un instant immobile à quelques centimètres du nid, elle semble réfléchir, puis toc ! son bec plonge dans un des gouffres ouverts et l'élu de son cœur engloutit la belle grosse araignée qui, il n'y a qu'un instant, tissait philosophiquement sa toile sans songer à mal,... si ce n'est à attraper elle-même quelque mouche imprudente. Ainsi va la vie !... Et la maman repart infatigable, suivie des dernières piailleries des insatisfaits qui lui crient : « C'est pas juste !... » Et chacun de nous de rire.

On passerait des heures à observer tout ce manège. Vraiment je ne comprends pas qu'on aime les oiseaux autrement qu'ainsi, libres dans l'espace. Il existe du reste une certaine sympathie entre eux et nous. Ils savent qu'ils ont en nous des amis et ne nous craignent guère. De fait ils ne se trompent pas. Personne ne cherche à leur faire du mal ou à les effaroucher ; au contraire chacun s'ingénie à capter leur confiance. Il en est certainement parmi nous qui, après avoir tordu le cou à un de leurs semblables, apportent du pain aux petits oiseaux. Les corbeaux eux-mêmes entrent dans ce sentiment et viennent sur le petit mur à quelques mètres de nous. Il y a aussi les pierrots. Ils nous crient bien : « Amis, amis ! » mais amis de loin ! Ce sont les plus goinfres et les plus méfiants. Néanmoins ils ont aussi notre sympathie parce qu'ils sont nos compagnons assurés de chaque jour et de tout temps. En ce moment ils ne sont pas à la fête : eux aussi ils ont des petits à élever, qui ont déjà des plumes. Je les regardais ce matin sur le petit mur. Ils étaient là cinq ou six, immobiles sous la pluie, tremblotant des ailes, attendant de maman pierrot la pâture qui se faisait rare. Pauvres gosses ! Si j'avais seulement pu leur faire comprendre qu'il y a du pain dans ma cellule, et qu'il n'y pleut pas, et qu'il n'y a pas de cage pour eux ! Mais voilà ! comment leur dire cela ?

Cette page — le courage nous a manqué pour l'abréger — ne rend point le son d'une âme abaissée par le vice. De fait, le rapport de police rédigé au moment de l'arrestation d'Albert atteste qu' « il se conduisait bien : pas d'ivrognerie ; pas de libertinage. » Quoique l'ayant peu connue, Albert a gardé au cœur l'amour de sa mère et une grande estime pour elle. Le soir de sa condamnation, il accepte stoïquement la perspective de sept années de cellule ; « seulement, ajoute-t-il, j'ai une grosse crainte, celle d'être incompris de ma mère. » Il a une fiancée, et l'aime d'un amour profond, élevé, chaste ; il lui écrit du fond de sa prison des lettres superbes, qu'elle ne lira que plus tard, des lettres telles que peu de jeunes épouses, même d'une situation sociale plus élevée, peuvent se vanter d'en avoir reçu. Il a le respect de la femme, de la jeune fille, de son honneur. Dans les pages qu'il écrit avant sa conversion sur l' « Intolérance de l'homme vis-à-vis de la femme, » on lit :

Pourquoi vous tous, qui vous considérez comme étant vraiment supérieurs à la femme, pourquoi, au lieu de l'édifier par vos exemples, en exigez-vous des vertus que vous ne possédez pas vous-mêmes ?... Mais non, stupide inconséquence ! vous vous accordez toutes les libertés pour satisfaire des passions que votre pseudo-supériorité ne vous permet pas de vaincre, et vous n'avez plus que souverain mépris pour votre complice, pour celle dont « l'honneur est entaché. » Que parlez-vous d'honneur ainsi compris ? Où est le vôtre ? Pourquoi, drapé dans votre conduite licencieuse, vous arrogez-vous le droit de censurer l'écart de conduite de la femme, de la jeune fille, de celle-là même que vous avez trompée à l'aide de bas mensonges et de vils artifices ? ...Et c'est après avoir ainsi vécu que vous exigez de celle qui est ou qui va devenir votre femme, la vertu, la pureté, la fidélité ? Et cela le plus naturellement du monde, comme des choses vous étant légitimement dues ! Pouah ! Quelle moralité !... Mais ce qui crève le cœur, c'est surtout de penser que le milieu ouvrier offre ces exemples. C'est de penser que c'est trop souvent là l'attitude d'un fils d'ouvrier, ouvrier lui-même, vis-à-vis de la fille du peuple, sa sœur par la condition. C'est de le voir souvent la jeter aux prises avec la misère en l'abandonnant sur le chemin du vice et du désespoir. O ignorance lâche, ignorance criminelle ! Ouvrier, cette victime d'aujourd'hui, ce n'est que ta sœur ; mais celle de demain, ce sera ta fille !...

En vérité, cet anarchiste avait une « âme naturellement chrétienne. » Et l'étude de sa vie est un document important pour quiconque veut analyser la psychologie de la conversion. Elle est aussi un sujet d'édification pour les âmes pieuses : il y a parfois dans les « bons larrons » plus de fidélité à la grâce que dans des âmes communes, parce qu'il y a plus de chemin parcouru, et plus vite, dans les voies qui conduisent à Dieu.

2. M. Paul Samuel[1] est né de parents israélites possédant une situation aisée. Vers la fin de sa vie, son père se convertit au catholicisme, mais se garda de peser sur les convictions religieuses de son fils. A cette époque, celui-ci était parvenu à l'âge d'homme et s'était « voué aux sciences physiques et mathématiques par vocation. » Au point de vue religieux, le pli professionnel et l'influence de ses maîtres l'avaient conduit au matérialisme.

Je m'affolais à la pensée que l'Univers était aveugle, sourd, inerte, indifférent, bloc de pierre, mort, et que bien en vain, nous, ses créatures sensibles et faibles, nous tentions de faire appel à sa puissance inconsciente et impersonnelle... J'ai pâli sous la lassitude d'une lutte disproportionnée, cependant que pour toute consolation, il m'était offert de contempler le troupeau humain se ruant à la mort, inutilement, sans but, sans raison, perpétuant l'espèce afin d'entretenir ce fleuve de désespérances et d'hécatombes. (P. 12-13).

[1] Paul Samuel. *Le livre de ma conversion.* Un vol. in-12 de 184 p. (édité avec beaucoup de goût), 5 f. Bruxelles, Dewit, 1921.

Et il se retourne contre les maîtres qui ont faussé ses pensées, dans une apostrophe indignée, que plus d'un jeune homme pourrait, hélas ! appliquer à bien d'autres qu'aux professeurs athées de Belgique :

O mes maîtres, si les atroces, les monstrueuses doctrines que vous vous êtes complus à propager avaient eu quelque écho dans vos froides entrailles, si vos cœurs n'avaient pas été glacés et impropres à ressentir ce que vous imaginiez, vous eussiez été cloués sur place devant la hideur de vos conceptions. L'infernale aridité de la vie, vous la réserviez au naïf assez sot pour accepter votre parole et la pratiquer... Enfantillages, bassesses de vue, irréflexion, obscurcissement de la raison, ces épithètes que vous m'appreniez à décocher aux « arriérés » du siècle, aux adeptes de la foi, elles s'adaptent à vos propres idées... Les arbitres de l'intelligence, c'est vous. Cependant la lumière merveilleuse qu'avec emphase on nous annonçait que vous alliez faire briller sur l'humanité, pour laquelle nous devions renier l'autre, l'éternelle, cette lumière humaine personne jamais encore n'en a vu la clarté... Au nom d'une science qui n'a pas encore abouti, à la lueur d'une lampe que nul feu ne brûle, criminels, vous avez osé nous conduire vers un but ignoré. Et tandis que vous nous défendez le culte de notre Providence, vous nous obligez à croire en les ténèbres de la nuit. (P. 13-15).

Ce matérialisme obtus et desséchant était une souffrance pour son âme. Car il continuait d'estimer la vertu, personnifiée pour lui dans l'exemple de son père ; mais il la défigurait en croyant qu'elle devait être païenne et stoïque. Ses efforts pour s'y maintenir et éviter les fautes demeurant inutiles, il en vint à une tension de volonté extrême, qui prit fin dans une nuit de crise morale dont il nous livre le récit :

Une effervescence violente m'agitait... Je m'étais levé pour boire une gorgée d'eau ; doucement, avec précautions, je passai dans la chambre de mon frère. (Ceci se passait à Paris, en 1887). Sous le choc de mon fluide, il sursauta dans son sommeil. Vivement il se dressa sur son séant, et tout en continuant à dormir, il me fixa avec des yeux dilatés par une indicible épouvante.

M'étant recouché, malgré la tranquillité apparente, en dedans l'agitation prenait d'effrayantes proportions. Qu'allait-il se produire ? Je ne faiblissais pas ; une force extraordinaire semblait au contraire me pénétrer. Soudain, dans un fracas inouï, un ébranlement gigantesque me secoua de la tête aux extrémités : on eût dit cent éclats de foudre se brisant avec l'assourdissement du tonnerre.

Alors du sein de ce vacarme mental, de ce bouleversement, quelque chose s'exprima. Vaste comme le monde, rayonnante comme un soleil, en substance cette pensée se projeta :

Le sentiment que tu refoulas, c'était moi, ton Dieu.

Oh ! cette parole ! cette lumière et cette révélation !... Et ce silence solennel succédant à la tempête et à l'ouragan !

Un moment je restai hébété, anéanti. Mais subitement illuminé, je saisis, je compris. Je compris toute la vie, je compris toute l'harmonie de notre Univers, la conscience et la Providence, la justice, la bonté, la science, le génie, l'art et la mystique, le bonheur et la foi !

...J'entrai dans une existence nouvelle... Insensiblement je me dirigeais vers la conversion. Dieu s'était manifesté !... A aucun moment, si ce n'est à ces minutes de tentation dont j'ai parlé, je n'ai douté que ce ne fût réellement Dieu. (P. 84-86).

Des tentations auxquelles fait allusion cette dernière ligne, il fut sauvé par le souvenir d'une autre vision, qui fut en même temps pour lui, matérialiste, la démonstration expérimentale de l'existence des esprits et de nos âmes immortelles. Cela se passait à Bruxelles, le 4 septembre 1898. Paul Samuel était alors dans « un état de sensibilité extrême, auquel on peut attribuer [sa] passagère aptitude de réception. » Il allait perdre son père et quatre autres membres de sa famille. Or le 2 septembre 1898, un de ses amis, B.-G. Bonheur, mourait dans l'Aisne, près de la Fère-en-Tardenois.

Si je rapporte ce qui m'est survenu, ce que j'ai été appelé à voir, le croira-t-on ?

Dans la sincérité de mon âme, je le dirai, et j'affirme qu'un trépassé m'est apparu !

Il s'est montré devant moi, m'annonçant ainsi, en même temps que sa mort corporelle, sa survivance, m'apportant la preuve irrécusable de l'immortalité de l'esprit...

Combien mon émotion fut pénétrante ! Celui qui s'est présenté, je l'aimais. Il était accouru de loin, jadis, me secourir dans ma détresse, détresse si profonde qu'à peine on en imaginerait à un degré plus bas. Il m'avait abordé en me nommant ; dans sa voix une compassion douloureuse s'exprimait dont le souvenir touchant m'était resté.

J'entendis à nouveau, en ce soir mémorable, mon nom ainsi prononcé.

Ce n'était pas un son extérieur, mais plutôt comme quand on lit. — Avant que rien ne se dessinât, l'impression d'un souffle persistant sur le milieu du front m'avait arraché à ma demie torpeur ; on eût dit le contact d'une toile d'araignée, contact ayant la forme d'un large signe + d'arithmétique. A deux ou trois reprises je passai la main machinalement pour effacer la sensation. C'est alors que la vision commença à se produire. — Sa blanche tête de patriarche m'apparut d'abord ; je ne dormais pas encore, et cela ne ressemblait ni aux songes, ni à rien que j'eusse éprouvé. L'image, sortant du vague, se précisa graduellement ; elle souriait. Puis, mon nom s'étant évoqué, doucement cela s'éteignit dans le silence.

Je demeurai le souffle court, frissonnant, la gorge prise... De quel mystère avais-je été témoin ? Mais la compréhension s'était faite : mort ! vivant dans la mort ! Et le chagrin se mêla à la terreur... ; je hasardai ma première prière, demandant le repos pour l'ami qui n'était plus parmi nous.

Avant que le jour se fût levé, ayant fait part aux miens de l'événement, on s'effraya ;... on finit par s'informer : ce décès auquel nous ne nous attendions pas était vrai et remontait déjà à l'avant-veille.

...La religion ne recherche pas ce genre de témoignages ; elle s'appuie sur des données infiniment plus graves, plus profondes, dont la source est en Dieu. Pour moi, qui n'avais pas encore su reconnaître cette autorité, ma vision me fut d'un providentiel secours... Par trois fois [le souvenir de] l'image du mort me sauva... Oui l'esprit survivait, je n'en pouvais douter ; dès lors aussi tout le reste était vrai ; je n'étais pas le jouet d'un mirage. (P. 49-53).

Telles furent les deux grandes secousses qui, en bouleversant sa sensibilité, posèrent devant sa conscience et devant sa raison le problème de la foi, et de la foi chrétienne. Il parvint enfin à la vraie solution, mais par des voies longues, difficiles, périlleuses. Il a noté les raisonnements qui le conduisirent à admettre l'existence de Dieu et la crédibilité du christianisme. Les principes philosophiques auxquels s'appuient la plupart de ces

raisonnements sont de ceux à l'égard desquels l'enseignement catholique manifeste une défiance trop bien justifiée.

Et c'est pourquoi le cas de M. Paul Samuel provoque et rend nécessaires quelques remarques.

M. S. s'est converti. De cela nous nous réjouissons et le félicitons. — Les faits et les raisons qui l'ont porté vers la foi vraie ne résisteraient que très difficilement à une analyse un peu serrée. Parvenu au terme, d'où il embrasse la vérité totale, M. P. Samuel n'a qu'à appuyer sa foi sur d'autres faits et à corriger en la complétant sa philosophie indigente et hasardée. Ceci est son devoir personnel, et nous avons tout lieu de croire, à la lecture de plusieurs pages de son livre, qu'il a déjà commencé ce travail d'adaptation avec grande bonne volonté. Jusqu'ici tout va bien.

Mais le voici qui lance dans le public le récit de ses expériences et de ses démarches intellectuelles. Dans quel but? Un but historique d'abord : faire connaître ce qui s'est passé dans son âme :

Je ne voudrais pas qu'on se méprenne sur la portée de ces pages... L'objet du livre est simplement de retracer l'étape intermédiaire qui a marqué mon acheminement vers la foi, le passage de mon incrédulité à la religion... Libéré d'une servitude barbare, j'ai voulu faire connaître les brèches par où j'ai pu m'évader... (P. 21-22).

Il nous apporte donc un document, que nous accueillons de bonne grâce. Mais est-ce là tout? N'aurait-il pas quelque pensée d'apostolat ? Ne voudrait-il pas montrer des « sentiers offerts au bon vouloir de chacun? » N'ambitionnerait-il pas de devenir un guide pour « certains esprits, qu'une foi trop établie » risque de dérouter (p. 22)? Dans ce cas il faut, sans hésiter, l'arrêter et lui dire : — Non ; ne cherchez pas à faire des prosélytes. Les faits que vous relatez sont trop ténus, trop personnels, trop peu vérifiables ; ils sont susceptibles d'autres interprétations. Les raisons que vous invoquez sont ployables en sens divers ; leur enchaînement tel qu'il s'est produit en vous est d'ordre trop subjectif ; l'intuitionisme qu'ils impliquent est une doctrine trop peu sûre ; leur succès dans un cas isolé n'est pas un critérium de vérité. Votre exemple a sa valeur conquérante, mais vos motifs n'ont guère de valeur critique. Les idoles que vous avez détruites doivent être supprimées ; mais il y a d'autres moyens, et de meilleurs, d'anéantir leurs temples. En s'engageant dans cette voie qui vous a conduit au salut, d'autres âmes risqueraient fort de courir à leur perte.

Sans doute n'avons-nous pas été les premiers à faire des réflexions de ce genre. Car au lieu d'un *Imprimatur* qui était de rigueur pour ce livre, on ne trouve en première page qu'un avertissement de l'auteur ainsi conçu :

Dans la crainte de troubler ou d'induire en erreur ceux qui liront ce livre, l'auteur se fait un devoir de déclarer que les considérations métaphysiques et les manifestations assez spéciales qu'il avance et relate lui sont personnelles et n'engagent que lui.

Récit des évolutions d'idées souvent pénibles, de laborieux acheminements vers la doctrine chrétienne, ce n'est point l'exposé de cette doctrine que l'on a voulu donner, mais plutôt et en quelque sorte une autobiographie morale afin de montrer comment une incrédulité profonde a pu se transformer peu à peu jusqu'aux magnificences de la foi catholique.

C'est bien cela. Lisons donc ce récit et admirons le résultat ; mais ne nous pressons pas d'approuver tout ni de conseiller l'imitation, puisqu'aussi bien on ne nous y invite pas.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Un grec schismatique devant épouser une catholique, atteste sous la foi du serment qu'il a été baptisé dans une église schismatique.

Le prêtre chargé du mariage, ne pouvant se procurer aucune pièce, admet qu'il y a certitude morale d'un baptême valide (?!). Il se contente donc de cette affirmation, *et après une abjuration,* procède au mariage comme s'il s'agissait de deux catholiques.

Que pense l'*Ami* de la validité de ce mariage ? Que devait-on faire pour être bien en règle ?

R. — Le cas tel qu'il est présenté doit être examiné au point de vue de la *validité* et au point de vue de la *licéité*.

1° Au point de vue de la *validité,* si l'on avait la certitude que le futur était vraiment schismatique d'origine et venait d'un pays où il est à peu près inouï qu'un enfant ne soit pas baptisé, il semble bien que le serment supplétoire, déféré à cet homme, qui d'ailleurs abjurait le schisme pour se faire catholique, rassurait suffisamment sur le fait de son baptême pour qu'il n'y eût, de ce chef, aucune crainte sérieuse d'invalidité du mariage. Le baptême en effet des schismatiques orientaux est certainement valide et a été toujours tenu pour tel par l'Eglise, et, comme on vient de le dire, le fait même du baptême reçu paraît assez certain, si toutes les circonstances indiquées ci-dessus sont exactes.

Il ne semble donc pas qu'on puisse concevoir aucun doute sérieux sur la validité du mariage contracté, du chef du baptême.

Mais il pouvait y avoir peut-être d'autres empêchements : ce dont devait s'assurer le curé avant de procéder au mariage, et ce dont il semble bien ne pas s'être occupé. Voyons donc ce que demandait, au point de vue de la *licéité,* la conclusion de ce mariage, même pour être bien assuré de la validité.

2° Au point de vue de la *licéité,* la première chose à faire était de s'assurer si rien n'y mettait obstacle, et surtout si les futurs étaient vraiment libres de tout lien.

Or, il semble bien, d'après l'exposé du cas, qu'on n'a pas pris à ce sujet les précautions qu'impose l'Eglise, surtout pour les étrangers.

Ces précautions consistent non seulement à interroger les futurs, même séparément, mais aussi

et surtout, lorsqu'ils ne sont pas originaires de la paroisse, comme c'est ici le cas pour le futur, à *exiger* l'extrait de baptême (et un extrait récent) pour s'assurer du fait du baptême et se rendre compte qu'ils n'ont pas contracté ailleurs un mariage encore subsistant. (Can. 1020, 1021, 1097).

La S. C. des Sacrements impose plus strictement encore le devoir, *grave* certainement en lui-même, de prendre plus exactement ces précautions quand il s'agit d'étrangers qui, trop souvent, ont essayé de se faire passer pour non mariés, alors qu'ils ont abandonné ailleurs leur légitime épouse.

On dit bien que le prêtre chargé du mariage ne pouvait se procurer aucune pièce... Mais est-ce bien exact ? Le fait que le futur avait été, d'après son dire, baptisé dans une église schismatique, n'empêche nullement de prendre les informations requises. Le futur pouvait en effet écrire lui-même à son curé schismatique et en obtenir l'attestation de son baptême et aussi une déclaration de *non-mariage* en son pays. Et s'il avait craint que le curé schismatique se refusât à délivrer ces pièces au cas où il aurait dit qu'il les demandait en vue d'un mariage avec une catholique, il n'avait qu'à taire la raison qui les lui faisait demander, se contentant de dire qu'il avait absolument besoin de ces pièces pour se créer une situation là où il se trouvait, ou toute autre formule de ce genre.

Donc, de ce chef, le prêtre chargé du mariage n'a pas fait ce à quoi il était rigoureusement obligé.

Sans doute, le Code admet que le serment fait par un adulte pour attester le fait de son baptême peut être tenu comme preuve suffisante ; mais cela vaut seulement lorsque celui qui fait ce serment a été baptisé à l'âge adulte et atteste ainsi un fait dont il a été l'un des agents et agent conscient. (Can. 779). Mais tel ne semble pas ici le cas.

Le Code exige par ailleurs que l'Ordinaire soit consulté toutes les fois que l'un ou l'autre des futurs a séjourné ailleurs un temps assez long depuis l'âge de puberté (six mois, ou même un temps moins long, si l'on a quelque soupçon qu'il y ait contracté mariage). Or c'était bien ici le cas, au moins pour le séjour dans son pays d'origine, à moins que depuis son enfance le futur ne doive être rangé dans la catégorie des *vagi*, c'est-à-dire de ceux qui n'ont ni domicile, ni quasi-domicile fixe. Mais il y a aussi obligation, pour celui qui prépare le mariage, de consulter l'Ordinaire avant d'assister au mariage des *vagi*. (Can. 1023 et 1032). L'exposé du cas laisse supposer qu'on a passé outre à cette consultation de l'Ordinaire.

Nous ne disons rien de la dispense qui aurait été nécessaire pour la *licéité*, au cas où le futur n'aurait pas abjuré le schisme, puisqu'il y aurait eu alors mariage *mixte*. Mais dès lors qu'il y a eu abjuration avant le mariage, il n'y a pas lieu de s'arrêter à ce point : tout laissant supposer que l'abjuration s'est accomplie selon les règles prescrites par l'Eglise.

Q. — Dans une réunion, plusieurs confrères ont discuté le cas de conscience suivant :

Pierre, riche propriétaire et gros industriel, emploie pour ses travaux d'usine et de culture de nombreux ouvriers appartenant à diverses religions : catholiques et protestants, grecs schismatiques et juifs. Comme ces ouvriers veulent vivre suivant leur rite et ne pas manquer de leur travail quotidien, il les fait travailler les jours de fête, excepté les catholiques et les schismatiques, qui chôment aux jours prescrits par leurs Calendriers respectifs. Quant aux juifs qui se reposent le samedi, il les fait travailler le dimanche. Pierre est très content de cette combinaison, qui lui permet de faire marcher ses machines sans interruption.

Que faut-il penser de sa manière de faire ? Est-il permis de faire travailler les non-catholiques et de leur donner de la viande les jours défendus ?

Les non-catholiques sont-ils soumis aux lois de l'Eglise ?

R. — 1° Les auteurs, avant comme après S. Alphonse (n. 271), admettent généralement qu'il n'est pas défendu *en soi* de faire travailler les infidèles et les juifs les jours de dimanches et de fêtes, parce que l'Eglise ne juge pas ceux du dehors. De sorte que (sauf le cas où il y aurait scandale en cela, vu les usages reçus dans un pays) l'on ne pourrait tenir pour coupable le catholique qui ferait travailler le dimanche les non-baptisés, si par ailleurs ils ont suffisamment le temps de vaquer au service de Dieu selon leur conscience.

2° Quant aux schismatiques et aux hérétiques *baptisés*, comme ils sont devenus, de par le fait seul de leur baptême, les sujets de l'Eglise, ils sont *en soi* tenus à observer la loi du repos dominical, à moins qu'ils n'en soient expressément dispensés, ou à moins qu'une déclaration de l'Eglise ne les ait soustraits à la loi.

Or, aucune déclaration de cette nature n'existant pour la loi de la sanctification du dimanche et des fêtes, ils restent soumis à la loi, et leur patron catholique ne pourrait les astreindre à la violer, sans se rendre coupable lui-même.

Ces réponses sont confirmées l'une et l'autre par le canon 12 qui déclare expressément : « Les non-baptisés ne sont pas tenus à observer les lois purement ecclésiastiques ; les baptisés (sans distinction aucune) y sont tenus dès qu'ils ont l'âge et l'usage de raison, c'est-à-dire dès qu'à l'usage de la raison ils ajoutent l'âge de sept ans ; et ce, à moins que le droit n'en dispose autrement. »

Q. — On enseigne communément que les paroles : *Passio D. N. J. C., etc.*, de la formule de l'absolution, donnent aux œuvres du pénitent une valeur *ex opere operato ;* et le nouveau *Codex* déclare que quoique n'étant pas nécessaires, il ne faut pas les omettre sans une juste raison.

Mais un prêtre obligé de confesser les membres d'une communauté religieuse fort nombreuse, et assez rapidement, pour ne pas avoir des séances interminables de confessionnal, pourrait-il se contenter de dire la formule à la fin de la séance, en ayant l'intention de la faire porter sur tous les pénitents qu'il a entendus dans la séance ?

R. — A) Théorie. — Il y a controverse entre les théologiens sur le point de savoir s'il faut consi-

dérer le *Passio Domini...* comme une pieuse oraison ordinaire, simplement utile à réciter en raison des dispositions actuelles du pénitent qui est plus apte à en profiter, ou bien une formule à laquelle est attachée une sorte d'efficacité particulière *ratione sacramenti,* un peu à la manière de celle qu'on attribue à la satisfaction ou « pénitence » à cause de son étroite liaison avec le sacrement.

La seconde opinion est loin d'être certaine, quoique de bons auteurs la tiennent pour probable, au moins sur argument extrinsèque de sérieuses autorités. Ce serait toutefois, à notre avis, exagérer cette probabilité que d'étendre l'effet problématique de cette valeur satisfactoire quasi-sacramentelle au-delà des péchés qui viennent *hic et nunc* d'être soumis au pouvoir des clefs par le pénitent sur lequel l'oraison est prononcée.

D'autre part, il est permis d'omettre *sine peccato* la formule en question *in confessionibus frequentioribus* (cf. *Rit. rom.*, tit. III, c. 2), et même probablement en toutes confessions quelconques (Noldin, II, 237, et autres).

B) Pratique. — Mieux vaut évidemment ne pas omettre la formule : 1º d'abord, parce qu'elle fait partie de l'ensemble des rites de l'administration du sacrement de pénitence ; 2º en raison ensuite de son utilité « probable » pour le pénitent d'après la controverse ci-dessus.

Quant à l'ennui, au retard, que peut occasionner sa récitation en certaines circonstances, auxquelles fait allusion notre correspondant, S. Alphonse suggère le moyen suivant d'y remédier : on peut très bien dire la formule quand le pénitent se retire, dans l'intervalle de temps qui s'écoule entre deux confessions successives.

Q. — Vu les canons 1476 § 2 et 2346, peut-on encore tenir comme probable, ou même plus probable, l'opinion théologique exemptant de la restitution le bénéficiaire « qui male expenderit superflua, qui non erogaverit superflua pauperibus aut piis causis » : v. g. gardant pour lui ce superflu, le dépensant sans discernement, en faisant des libéralités *excessives* à ses amis ou à sa parenté, le déposant chez des tiers pour s'en assurer la possession en cas de mise à la retraite ou de transfert dans une autre paroisse : tous cas qui se rencontrent dans nos Missions ?

R. — Votre question nous étonne. Les can. 1476 et 2346 n'ont rien à voir avec la loi positive de l'Eglise qui oblige un bénéficiaire à verser aux pauvres ou à une œuvre pie le *superflu* de son bénéfice. Le *Codex,* sur ce point-là, n'a rien changé à l'ancienne discipline dont il se fait l'écho fidèle au can. 1473 : *Beneficiarii obligatione tenentur impendendi superfluos* (fructus beneficii) *pro pauperibus aut piis causis.* La question, avec les commentaires en sens divers auxquels elle a jadis donné lieu sur certains points de son interprétation, reste donc exactement ce qu'elle était sous l'ancien droit dans nos manuels de droit canonique et de théologie morale.

Intacte reste donc la controverse *de motivo prohibitionis,* les uns opinant pour la vertu de *justice,* les autres pour la vertu de *religion.* Cette seconde opinion, qui écarte la violation de la justice proprement dite, et l'obligation conséquente de restituer, est aujourd'hui, comme elle l'était avant le *Codex,* probable, et, à notre avis, vu surtout l'autorité des modernes théologiens de plus en plus nombreux qui la défendent, *probabilior.*

Q. — Tarif des messes basses : Messe basse *libre,* 3 f. Messe à jour *fixe* ou *prônée,* 4 f. Messe de *fondation,* 4 f. pour le célébrant et 1 f. pour l'église.

Un curé a dans sa paroisse des messes fondées. Il les célèbre quand il peut, le dimanche en particulier pour la messe de binage ; il ne les prône pas en ce cas. Peut-il n'envoyer à l'évêché que 3 f. et garder pour lui 1 f. ?

L'intention de l'évêché, en demandant 4 f. pour les messes fondées, sans être à jour fixe ou être prônées, est sans doute de procurer un avantage au curé.

R. — Il doit envoyer à l'évêché 4 fr., c'est-à-dire l'honoraire afférent à la messe pour le fait de sa célébration. Assurément, en majorant l'honoraire d'une messe fondée dans une paroisse, l'on a visé l'avantage du curé, mais du curé en tant que célébrant. S'il ne dit pas la messe, ou s'il la dit dans un cas où il lui est interdit de toucher aucun honoraire, il est déchu de son droit de jouir de l'avantage réservé au curé célébrant *ut sic* pour la fondation.

Q. — Une famille très pieuse de ma paroisse tient un commerce. Comme le dimanche on s'ennuie, on se permet de faire des travaux manuels, couture, dentelle, etc. Témoin de cela, je me permets de faire l'observation, très juste à mon avis, que ces travaux sont défendus. On me répond : « Nous avons consulté un confesseur extraordinaire, le cas lui a été posé, et la réponse suivante a été faite : *Je vous donne la permission de faire ces travaux, puisque c'est une distraction pour vous, et que vous ne vous proposez pas un autre but.* »

Que penser de la permission donnée par ce confrère ?

R. — 1º Ledit confesseur a commis une double erreur : *a)* il n'avait pas le droit de *dispenser,* mais seulement de *déclarer licitum* ou *non licitum* par mode de solution de cas particulier ; *b)* la distraction n'est pas une excuse quand il s'agit d'une œuvre vraiment servile, défendue *simpliciter* comme telle.

2º Vous errez, de votre côté, en mettant sur le même pied *couture* et *broderie* ou *dentelle.* La couture est défendue, la broderie ne l'est pas, ni la confection de dentelle, à moins que ce ne soit le travail journalier de cette personne pendant la semaine. *Ita communiter.*

IMPRIMATUR
Lingonis, die 31 januarii 1923.
Eug. Lindecker, *vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

VIN AROUD

VIANDE — QUINA — FER

Le plus puissant Reconstituant physiologique.
Souverain contre : *Chlorose, Anémie, Altération du Sang, Perte des Forces,* convient aux *convalescents, enfants, jeunes filles, vieillards.*
Rue de Richelieu, 28, Paris et toutes Pharmacies.

VITRAUX D'ART Charles CHAMPIGNEULLE, *96, rue Notre-Dame des Champs,* à PARIS
Maison fondée à Metz en 1832
Représentant, maquettes et devis sur demande

LISEZ CECI Mme L. MARQUIS, directrice de l'**Intermédiaire catholique de Besançon et de Genève**, fondé en 1884, 2, rue Péclet, **à Besançon**, se recommande tout spécialement aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en **Montres, Pendules, Bijouterie** et **Orfèvrerie.** Ils peuvent s'y adresser en toute confiance. Demander catalogues franco. Articles spéciaux pour 1res communions : Chapelets, Médailles, etc. — Prix avantageux.

L'Office général de Commission

JUST POISSON, 37, rue de Lille, PARIS, 7e
FOURNIT AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES :
Tous les **Ouvrages** français et étrangers ;
Abonnements aux Journaux et Revues franç. et étrang. ;
Exécution des **Reliures** de luxe et courantes ;
Bibliothèques paroissiales et scolaires. **Livres de prix** ;
Tous articles concernant **le Clergé et le Culte.** Objets de piété, bronzes et ornements d'Eglise, statues, médailles, Imagerie, musique.
Circulaire franco. Renseignements sur demande accompagnée d'un timbre pour la réponse

Maison de 1er ordre pour les vins recommandée par Haut Clergé offre tarif spécial Clergé. **Excellent Vin Rouge 280 fr. la p. de 220 lit. rendu fût compris.** Ferait bonne situation personne s'occupant placements, munie sérieuses références ou parent d'ecclésiastique. Adresser demandes **F. LIMOUZY aîné,** propriétaire-viticulteur, **NARBONNE (Aude).**

FONDERIE DE CLOCHES

ACCORDS DES CLOCHES NEUVES AVEC LES ANCIENNES

Montures équilibre rendant les sonneries faciles

Maison recommandée
A. CHAMBON, fondeur, à Montargis (Loiret)

ANTI-EPILEPTIQUE DE LIÈGE

guérit toutes les maladies nerveuses
FANYAU, PHARMACIEN, LILLE
Demandez Brochure et renseignements gratis sur ce précieux remède.

Le Comité des Pèlerinages de la France à Rome,

sous la Présidence de **LL. EE.** les **Cardinaux ANDRIEU et MAURIN,** Archevêques de Bordeaux et Lyon, et sous le Haut Patronage de **Son Excellence Mgr CERETTI,** Nonce Apostolique, annonce qu'il organise, à l'occasion des prochaines béatifications, un train spécial pour ROME avec arrêts à Turin, Gênes, Assise et Florence.
Un groupe sera également organisé pour les pèlerins désirant compléter ce voyage par la visite de Venise, Padoue et Milan, ainsi qu'un groupe direct.
S'adresser à : **La Publicité des Pèlerinages, 15, rue Vivienne, PARIS** (IIe).

VITRAUX D'ART RELIGIEUX

CH. LORIN
ATELIERS : 46, rue de la Tannerie, à CHARTRES, et 199, rue de Vaugirard, à PARIS
Références de 1er ordre. Maquettes et devis sur demande

UN BON CONSEIL

Si vous connaissez un Asthmatique, vous ferez une œuvre charitable en lui indiquant le Remède d'Abyssinie Exibard en poudre ou en cigarettes. Prescrit par tous les médecins et récompensé par médailles d'or et d'argent, il soulage instantanément et guérit des milliers de malades chaque année. 28, Rue de Richelieu, PARIS, et toutes Pharmacies.

PHARMACIE DE ROME

La mieux approvisionnée et la moins chère de Paris
LIVRAISONS -:- EXPÉDITIONS
TOUTES
SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES
françaises et étrangères
AMPOULES - CACHETS - COMPRIMÉS
SIROPS - PASTILLES - PILULES, ETC.
PARFUMERIE - SAVONS - PRODUITS DE BEAUTÉ
HUILES de FOIE de MORUE
BANDAGES
BAS A VARICES - CEINTURES
ORTHOPÉDIE
ARTICLES D'HYGIÈNE
LUNETTERIE
LABORATOIRES D'ANALYSES
Médicales et Alimentaires
NOTICES & BROCHURES gratis sur demande — *Téléphone : WAGRAM* 85-19, 62-29, 63-79
A. BAILLY, 15, Rue de Rome, PARIS

LES CURÉS SOLITAIRES

Solution vécue, adéquate, individuelle et immédiate du problème de l'isolement, in-16, 72 p., *franco* 2 fr. 20.
Chez l'auteur : **Abbé GELLÉ,** docteur en Théologie, **Curé de Brette** (Sarthe). -- Chèques Post., Rennes 3.557.

Si le SEDLITZ CHANTEAUD n'était pas un excellent **DÉPURATIF, LAXATIF, PURGATIF,** il n'aurait pas fêté son **cinquantenaire** en **1922**
Toutes Pharmacies France et Etranger.
Brochure fco. *54, R. des Francs-Bourgeois, PARIS*

ENGRAIS DEROME

BAVAY (Nord)

GAUDRAP & Co

43, Quai des Chartrons, 43, BORDEAUX
VINS DE TABLE, VINS FINS, COGNACS, RHUMS
Spécialités de la Maison : **GRAVES DES ROIS DE GASCOGNE** Grand Vin Blanc — **MOULIS CLARET** — Bordeaux Rouge très fin
ENVOI GRATIS DU CATALOGUE SUR SIMPLE DEMANDE